



# MEDIA6

IN STORE MARKETING SOLUTIONS



## RAPPORT ANNUEL | 2019

RAPPORT ANNUEL 2019



MEDIA6  
IN STORE MARKETING SOLUTIONS

33, avenue du Bois de la Pie  
93290 Tremblay-en-France  
Tél. : +33 (0)1 78 78 31 51  
Fax : +33 (0)1 78 78 31 52  
[www.media6.com](http://www.media6.com)

# MEDIA 6, spécialiste du marketing sur le point de vente

*MEDIA 6 crée et agence des lieux de vente, crée et fabrique leurs supports de communication et de présentation, dans le but de favoriser l'augmentation de la fréquentation du lieu de vente, d'optimiser et d'orienter les ventes au moment de l'acte d'achat. La société intervient sur les marchés de la PLV et du Mobilier Commercial et Agencement d'espaces de vente.*

*Sur ces marchés très atomisés, MEDIA 6 est le seul acteur du secteur proposant une solution globale intégrée multi matériaux en utilisant les synergies et les complémentarités de ses deux pôles Production et Services. MEDIA 6 a développé une stratégie d'intégration verticale qui lui assure la maîtrise d'une offre clé en main, depuis la conception, le design, la production, jusqu'à l'installation et la maintenance. MEDIA 6 est dotée aujourd'hui d'un effectif moyen de 570 personnes et de 6 sites de production spécialisés. Sa clientèle compte les grandes références du monde du luxe, de la pharmacie, de la grande distribution, de l'alimentaire... La société est présente sur le second marché depuis 1998 et est intégrée au compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris.*

## HISTORIQUE

- **1978** : Bernard VASSEUR crée la société MEDIA 6, spécialisée dans la conception et la production de supports de PLV en carton.
- **1987** : Intégration de la production de supports en métal et en plastique.
- **De 1990 à 1997** : MEDIA 6 multiplie les acquisitions et triple sa taille.
- **1998** : MEDIA 6 s'introduit au second marché de la Bourse de Paris.
- **1999** : Intégration de la filière Aménagement complet d'Espace de Vente faisant de MEDIA 6 le seul acteur capable de maîtriser l'ensemble des techniques allant de la PLV à la réalisation complète du Point de Vente. MEDIA 6 se développe à l'international avec l'achat de la société KIMU (nuanciers d'aide à la vente de produits de coloration pour cheveux), à Barcelone.
- **2001** : Prise de contrôle de la société Créapakt à Prague et de la société Créactif.
- **2006** : Prise de contrôle des sociétés Prugent Ebénisterie et Chris Craft.
- **2007** : Création de MEDIA 6 Asia et de MEDIA 6 Romania.
- **2008** : Installation du nouveau siège social à Tremblay-en-France.
- **2009** : Acquisition de MEDIA 6 Asia Production.
- **2011** : Cession de la société Prugent Ebénisterie.
- **2015** : Prise de contrôle de la société Ateliers Normand.
- **2017** : Acquisition du fond de commerce DDF.
- **2020** : Acquisition de la société canadienne IMG inc.

## SOMMAIRE

Le marketing sur le point de vente	4
Les outils du marketing	6
Un savoir-faire multi compétences complémentaires	10
Les chiffres clés	12
Quelques réalisations	14
Le cahier financier	15

# Le message du président

---

Au terme de l'exercice 2018/2019 le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 77,1 M€, en repli ponctuel de -6,5%. Cette baisse a été concentrée quasi-exclusivement sur le 1er semestre 2019 sur l'activité de Media 6 Production Métal en Europe et sur le pôle DDF International en Chine.

Cependant, l'amélioration des marges sur coûts directs couplée à une solide maîtrise des charges fixes ont permis au Groupe de compenser la baisse de volume du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel (avant goodwill) ressort ainsi à 4,2 M€ au 30 septembre 2019, stable par rapport à l'an dernier, signe de la maîtrise de notre point mort.

A la fin de l'exercice, le Groupe a procédé à la dépréciation à 100% du goodwill de l'activité mèches (pour un montant de 432 K€) compte tenu des pertes enregistrées sur la filiale Mediacolor Spain. Une réorganisation est en place et cette filiale devrait renouer avec la rentabilité dès 2020. L'activité DDF en Chine a fait également l'objet d'une complète réorganisation en 2019 de façon à atteindre un équilibre d'exploitation dès 2020.

Après goodwill, le résultat opérationnel ressort donc à 3,8 M€ au 30 septembre 2019.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net de l'exercice ressort à 2,6 M€ contre 3,0 M€ l'an dernier.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 35,4 M€ au 30 septembre 2019.

Les flux de trésorerie liés à l'activité ressortent en hausse à 4,9 M€ (contre 4,4 M€ au 30 septembre 2018).

A la clôture de l'exercice, le Groupe MEDIA 6 présente une situation de trésorerie nette de 18,0 M€ (versus 15,8 M€ sur l'exercice précédent).

A noter que le Groupe vient d'ouvrir, il y a quelques semaines, une entité de production réalisation luxe au Portugal : Media 6 Ateliers Normand Portugal.

L'évènement majeur de ce début d'exercice 2020 est la finalisation, le 23 janvier 2020, de l'acquisition de la société canadienne Interior Manufacturing Group (IMG), spécialisée dans la réalisation d'agencements de points de ventes de luxe sur le marché nord-américain. Ce groupe compte 235 salariés, et affiche une croissance rentable avec un chiffre d'affaires estimé pour 2019 à 29 M€.

Cette acquisition qui s'inscrit parfaitement dans la stratégie de MEDIA 6, va permettre au Groupe de s'ouvrir à un nouveau territoire, le marché nord-américain, sur lequel il était jusqu'ici peu présent et proposer un accompagnement géographique à ses clients. Pour rappel, cette opération est financée par un emprunt dédié et par fonds propres.

Le Groupe totalise ainsi près de 100 M€ de chiffre d'affaires. La société sera intégrée au cours du premier trimestre 2020.

Le Groupe reste attentif aux opportunités de croissance externe, tout en demeurant très sélectif dans ses choix.

**Bernard Vasseur**  
Président-Directeur Général

# Le marketing sur le point de vente

---

*Parce que 50% des achats se décident sur le lieu de vente, MEDIA 6 crée, fabrique et installe des lieux de vente adaptés aux tendances du marché, et assure l'animation en réalisant les supports qui permettent de communiquer avec le consommateur au moment décisif de l'acte d'achat.*

## ORIENTER ET AUGMENTER LES VENTES AU MOMENT DE L'ACTE D'ACHAT

Une bonne création ne vaut que si sa réalisation a été pensée très en amont. Toutes les équipes de MEDIA 6, créateurs, fabricants et installateurs, sont résolument tournées vers l'objectif final : créer un lien avec le consommateur, le séduire et l'orienter dans son acte d'achat. PLV temporaires ou permanentes, dans l'évènementiel ou dans le luxe, merchandising, aménagement d'espaces de vente ou mobilier commercial, MEDIA 6 fait jouer toutes les synergies. Les équipes développent une réflexion stratégique et les designers travaillent en concertation avec le département d'ingénierie. Le but étant de concevoir, réaliser, installer et assurer la maintenance de réalisations qui soient à la fois vendeuses, ergonomiques, techniquement réalisables et réalistes du point de vue budgétaire.

### Le savoir-faire le plus complet du secteur

La société présente une offre complète multi matériaux qui s'appuie largement sur la complémentarité de ses compétences. Celles-ci se déclinent pour offrir un service polyvalent à forte valeur ajoutée qui fait la spécificité de MEDIA 6 sur son marché : Design, Production intégrée et Installation.

Ces compétences complémentaires se déclinent pour offrir la prestation la plus efficace.

### L'expertise

Études du comportement des consommateurs dans les points de vente, connaissance des règles du merchandising, maîtrise des différentes techniques de réalisation et de gestion des installations.

*« Parce que 50% des achats se décident sur le lieu de vente. »*

### La créativité

MEDIA 6 a été l'entreprise la plus primée en Europe au cours des dernières années.

### Le réalisme

Grâce à son intégration multi compétences, la société peut proposer à ses clients des offres efficaces et réalistes, aux meilleurs coûts et dans des délais largement optimisés et respectés. MEDIA 6 peut ainsi se différencier et fidéliser une clientèle de plus en plus nombreuse : arques, enseignes et chaînes spécialisées.

## Un ensemble d'entreprises regroupées dans 3 activités complémentaires

### Design

- Publicité sur le lieu de vente
- Merchandising visuel
- Mobilier commercial
- Corner
- Espace de vente

### Production intégrée

- Métal
- Carton
- Plastique
- Bois et agencement
- Méchiers

### Installation

- Animation du point de vente
- Vitrine

- Mobilier commercial
- Espace de vente complet

### Une offre clé en main

### 3 compétences intégrées

- Création
- Production
- Installation et maintenance

### Synergies entre pôle Production et pôle Services

- Échanges d'informations commerciales
- Des créations réalistes
- Des fabrications qui respectent la création
- Maîtrise des coûts
- Maîtrise des délais



« *MEDIA 6 a été l'entreprise la plus primée en Europe au cours des dernières années.* »



# Les outils du marketing sur le point de vente

---

*Tous les acteurs impliqués dans une logique de vente se retrouvent dans la même réalité : quels que soient les investissements publicitaires faits en amont, la majorité des clients restent finalement indécis et plus de la moitié des achats se décideront sur le lieu de vente.*

*Forts de ce constat, les marques comme les distributeurs sont nécessairement attentifs aux qualités de l'environnement destiné à la mise en valeur de leurs produits sur le lieu de vente.*

## TYPOLOGIE DE LA CLIENTÈLE

La clientèle de MEDIA 6 se présente en deux principaux types de donneurs d'ordres, les Fabricants et les Distributeurs. Si leur logique est différente, le but reste le même : optimiser les ventes par une mise en scène attractive des produits, une bonne animation du point de vente et une communication efficace avec le consommateur au moment décisif de l'acte d'achat.

### Les fabricants

Ce sont essentiellement les Marques qui désirent, dans la continuité de leur communication publicitaire ou informative, se rappeler au «bon souvenir» du client potentiel au moment décisif de son acte d'achat. Sur ce marché, le design, l'ergonomie et l'attractivité des mobiliers sont primordiaux.

### Quels produits ?

La PLV (permanente ou temporaire), les espaces de vente personnalisés (stands dans les grands magasins, corners, animation podiums, etc...).

### Quels objectifs ?

Utiliser l'espace du Point de Vente mis à leur disposition par le distributeur pour optimiser la vente de leurs produits et asseoir la notoriété de la Marque.

### Les commerçants

Ce sont les grandes surfaces comme les magasins de chaîne ou les commerces traditionnels, désireux de se créer une identité forte, porteuse d'une image valorisante, dans le but de fidéliser leur clientèle, d'attirer de nouveaux clients et d'optimiser leurs ventes.

*« Plus de la moitié des achats se décideront sur le lieu de vente. »*

### Quels produits ?

L'architecture commerciale et le mobilier commercial. Également la PLV dans le cas de marques distributeurs ou d'animations thématiques.

### Quels objectifs ?

Augmenter la fréquentation du lieu de vente par la pertinence des concepts, l'identité forte de leurs espaces commerciaux et l'optimisation de leurs ventes par la qualité de l'animation de leur espace de vente.



# Les outils du marketing sur le point de vente

---

*MEDIA 6 est le seul acteur du secteur à couvrir l'ensemble des deux métiers (PLV et agencement d'espaces de vente) grâce à sa politique d'intégration verticale, son offre multi matériaux, une organisation commerciale spécialisée par marché, et la synergie de ses multiples compétences.*

## CARACTÉRISTIQUES DES MARCHÉS

Lorsqu'on sait que plus de 50% des achats se décident sur le lieu de vente, dont plus de 50% d'entre eux en moins de 10 secondes, et que plus de 50% des consommateurs réalisent des achats d'impulsion, on ne peut qu'être convaincu de l'importance de la présence de médias de communication sur le lieu de vente.

### La Publicité sur le Lieu de Vente

La Publicité sur le Lieu de Vente est un secteur porteur que l'on redécouvre.

Le marché de la PLV a connu une augmentation croissante depuis les années 80. Celle-ci est désormais reconnue comme un média à part entière, maillon ultime de la chaîne marketing, et figure en bonne place dans les budgets de communication.

Les annonceurs connaissent l'importance de la PLV sur la décision d'achat, que ce soit pour rappel d'une communication antérieure ou pour un premier contact, devenant ainsi le média principal d'incitation à l'achat. C'est de plus un support attractif, moins onéreux qu'une campagne publicitaire et cependant très efficace du fait de sa relation directe avec le consommateur, particulièrement stratégique au moment décisif de l'acte d'achat.

La PLV représente pour les marques un véritable objet de séduction, porteur de leur image et facteur de différenciation de la concurrence. Les distributeurs ont, quant à eux, clairement pris conscience que la PLV fournie par les marques est un important facteur d'animation du magasin et de stimulation des ventes.

## CARACTÉRISTIQUES DES PLV

*(Publicité sur le Lieu de Vente)*

### PLV temporaire

- Promotion et animation de la marque
- Lancement de produit
- Durée de vie inférieure à deux mois
- Matériaux : carton, plastique

### PLV permanente

- Support de vente institutionnel
- Durée de vie de 2 mois à 4 ans
- Matériaux : bois, plastique, métal

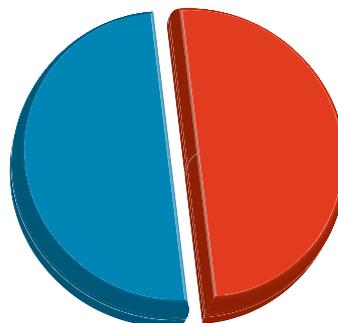
## Le mobilier commercial et l'agencement des Espaces de Vente

Ce secteur du marché est porté par la forte tendance à la migration des commerces traditionnels vers une logique de structure de chaîne de magasins.

Le mobilier commercial (architecture et mobilier) est pour une enseigne, un moyen de véhiculer son identité, vecteur de différenciation d'avec la concurrence, de fidélisation de la clientèle et d'optimisation des ventes. Il apporte également une réponse adaptée aux problématiques de merchandising et de valorisation des produits. De même, les commerces individuels voient également, dans le mobilier commercial et la pertinence de son agencement, un vecteur de leur identité, un moyen d'attraction d'une nouvelle clientèle et un puissant accélérateur de leurs ventes.



## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉS



■ PLV	51,6 %
■ Mobilier commercial et agencement d'espaces de vente	48,4 %

## UNE CLIENTÈLE FIDÈLE ET DE PRESTIGE

- > Baccarat > Cartier > Chanel > Chantier de l'Atlantique
- > Clarins > Colliers > Corepile > Coty > Devanlay (Lacoste)
- > Devialet > Dior > Essilor > Estée Lauder > Fendi
- > France Télécom / Orange > Gap > Galeries Lafayette
- > Givenchy > Gucci > Guerlain > Guérin > Hermès
- > Jaeger Lecoultre > JC Decaux > Lancôme > Lierac
- > L'Occitane > L'Oréal Paris\* > Louis Vuitton > Messika
- > Microsoft France > Moët Hennessy > Nestlé / Nespresso
- > Nikon > Nintendo > Petit Bateau > Pierre Fabre\* > PPG
- > Procter & Gamble > Renault Nissan > Royal Canin
- > Séphora > Shu Uemura > Sony > Tom Ford > Total
- > Toyota > Tumi > V33 > Yves Rocher...

\* Clients depuis 1978

# Un savoir-faire multi compétences complémentaires

---

*Pour répondre aux exigences croissantes de ses clients, MEDIA 6 propose une offre globale qui s'appuie sur les multi-compétences du Groupe et une offre multi-matériaux.*

## UNE INTÉGRATION VERTICALE

### Le design

L'intégration au sein de la même entreprise de l'ensemble des métiers apporte aux créatifs une connaissance des dimensions économiques et techniques, qui leur permet de faire les recommandations les plus pertinentes. Société reconnue par la profession, MEDIA 6 360 (ex MEDIA 6 DESIGN) est la Société de Design Marketing sur le Point de Vente la plus récompensée en Europe pour ses réalisations.

### La production

Le pôle Production du Groupe lui permet une importante maîtrise des coûts, des délais et un travail en interaction permanente avec les équipes de création et d'installation, car chaque projet donne naissance à un produit différent.

Les donneurs d'ordres qui par ailleurs font appel à des designers généralistes pour la création de leurs produits, confient ensuite aux bureaux d'études de MEDIA 6 l'ingénierie de leur projet. Il faut trouver rapidement les bonnes solutions techniques qui permettent à la fois de respecter la création, les délais et le niveau de qualité requis en évitant toute dérive budgétaire.

### L'installation

MEDIA 6 possède un réseau national d'intervention multi circuits couvrant l'ensemble du territoire. Cette dernière étape est la garantie de «bonne fin» que MEDIA 6 met à la disposition de ses clients.

## INTÉGRATION HORIZONTALE

MEDIA 6 a fait le choix de l'intégration des principales techniques de réalisation :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois,

au travers d'unités spécialisées sur chaque métier. Cette intégration permet à MEDIA 6 de garder le contrôle de ses réalisations et d'optimiser les coûts et les délais.



« MEDIA 6 possède un réseau national d'intervention multi circuits couvrant l'ensemble du territoire. »



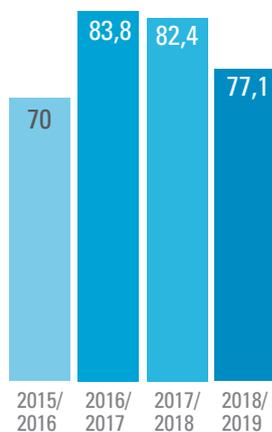
# Les chiffres-clés

## Compte de résultat au 30 septembre 2019

en milliers d'euros	30/09/2018	30/09/2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>82 437</b>	<b>77 086</b>
Autres produits de l'activité	242	458
<b>Total Activité</b>	<b>82 679</b>	<b>77 544</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4 367</b>	<b>4 200</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4 212</b>	<b>3 768</b>
Coût de l'endettement financier net	(30)	(53)
Autres produits et charges financiers	(31)	138
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 151</b>	<b>3 853</b>
Impôt sur les sociétés	(1 169)	(1 260)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 982</b>	<b>2 593</b>

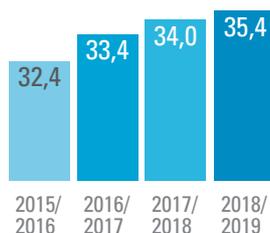
## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)



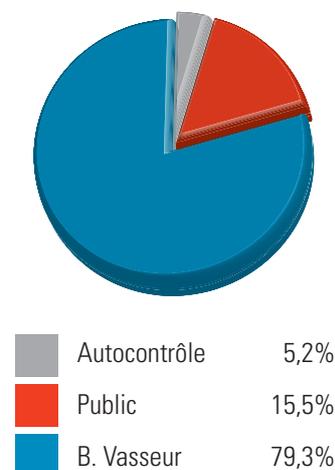
## CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)



## ACTIONNARIAT

au 30 novembre 2019



## COURS DE BOURSE ET VOLUME DE TRANSACTION

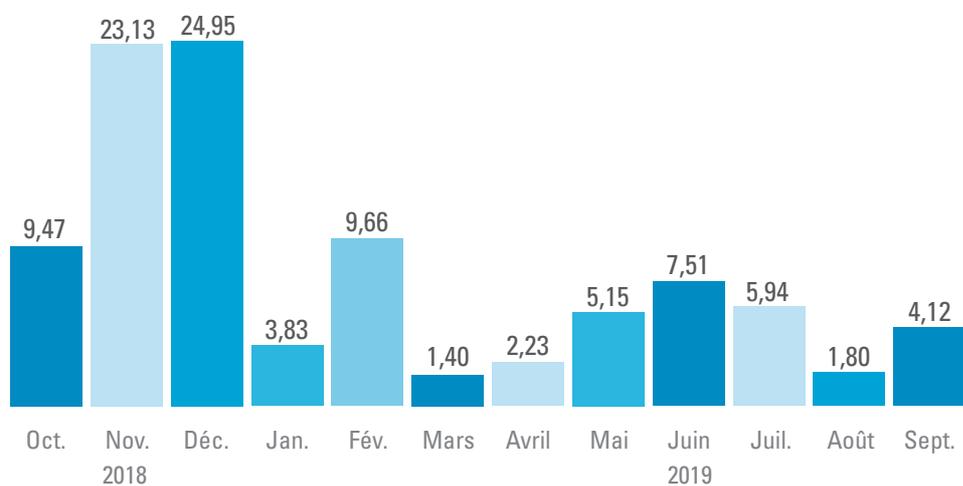
### Cours

(en euros)



### Volumes moyens

(en milliers)



## CARNET DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

### MEDIA 6

Code Isin : FR0000064404

Marché : Euronext Paris - Eurolist Compartiment C

### Classification sectorielle

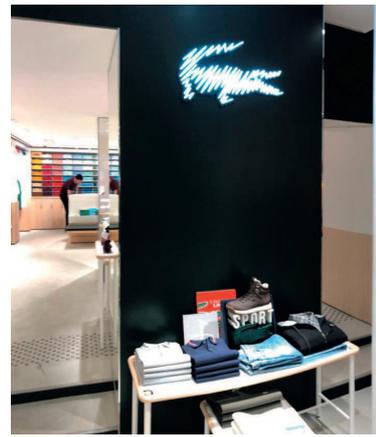
Groupe économique : 50, SERVICES CYCLIQUES

Secteur : 54, MEDIAS - Sous-secteur : 545, Agences de média

Nombre total d'actions : 3 050 000

Capitalisation au 13/01/2020 : 33,60 M€

# Quelques réalisations...



# Cahier financier

---

## SOMMAIRE

- 16** Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 24** Comptes consolidés au 30 septembre 2019
- 57** Facteurs de risque
- 59** Déclaration consolidée de performance extra financière
- 63** Comptes sociaux MEDIA 6 SA au 30 septembre 2019
- 86** Renseignement concernant la Société et son capital
- 89** Projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale
- 88** Responsable du rapport et responsables du contrôle des comptes
- 95** Composition du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

# Rapport de gestion du Conseil d'Administration

DU 8 JANVIER 2020

RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS DU GROUPE MEDIA 6  
ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2019.

---

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2019, de vous exposer la situation financière du Groupe MEDIA 6 et de vous présenter ses comptes consolidés ainsi que les comptes annuels de MEDIA 6 SA, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur ces mêmes comptes.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 au 30 septembre 2019 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en 2019 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

## 1. Présentation de l'activité de l'exercice

### 1.1 Chiffre d'affaires

Au terme de l'exercice 2018/2019 le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 77,1 M€, en diminution de -6,5 % sur l'année précédente

Ce dernier se décompose de la manière suivante par pôle d'activités, étant entendu que le Groupe MEDIA 6 distingue deux secteurs d'activités :

#### **Le secteur Production qui regroupe les activités :**

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux,
- Mèches et mèches.

#### **Le secteur Services qui regroupe les activités :**

- Création,
- Installation,
- Activités immobilières,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires consolidé (Valeurs en K€)				
Secteurs d'activité	30/09/2018	30/09/2019	Variation en valeur	Variation en %
Production	71 008	65 495	(5 513)	(7,8%)
Services	20 051	13 681	(6 370)	(31,8%)
Elimination intersecteurs	(8 622)	(2 090)	6 532	(75,8%)
<b>TOTAL</b>	<b>82 437</b>	<b>77 086</b>	<b>(5 351)</b>	<b>(6,5%)</b>

Les données par secteurs géographiques ont évolué comme suit :

Chiffre d'affaires consolidé (Valeurs en K€)				
Secteurs géographiques	30/09/2018	30/09/2019	Variation en valeur	Variation en %
France	66 381	63 350	(3 031)	(4,6%)
Europe (hors France)	3 204	1 851	(1 353)	(42,2%)
Reste du monde	12 852	11 885	(967)	(7,5%)
<b>TOTAL</b>	<b>82 437</b>	<b>77 086</b>	<b>(5351)</b>	<b>(6,5%)</b>

## 1.2 Compte de résultat

Le compte de résultat du Groupe MEDIA 6 se présente comme suit :

Valeurs en K€				
Désignations	30/09/2018	30/09/2019	Variation en valeur	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>82 437</b>	<b>77 086</b>	<b>(5 351)</b>	<b>(6,5%)</b>
Autres produits de l'activité	242	458	216	89,3%
<b>Total Activité</b>	<b>82 679</b>	<b>77 544</b>	<b>(5 135)</b>	<b>(6,2%)</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4 367</b>	<b>4 200</b>	<b>(167)</b>	<b>(3,8%)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4 212</b>	<b>3 768</b>	<b>(444)</b>	<b>(10,5%)</b>
Coût de l'endettement financier net	(30)	(53)	(23)	(76,7%)
Autres produits et charges financiers	(31)	138	169	545,2%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 151</b>	<b>3 853</b>	<b>(298)</b>	<b>(7,2%)</b>
Impôt sur les sociétés	(1 169)	(1 260)	(91)	(7,8%)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 982</b>	<b>2 593</b>	<b>(389)</b>	<b>(13,0%)</b>

Avec une baisse de -6,5% de son chiffre d'affaires et une tension sur les prix de vente, le Groupe a su maintenir un résultat opérationnel de bon niveau, découlant d'un contrôle rigoureux de ses marges et de ses frais généraux.

Le résultat opérationnel courant ressort ainsi à +4 200 K€ contre +4 367 K€ l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel intègre la dépréciation du goodwill de Mediacolor Spain pour -432 K€.

Le coût de l'endettement financier s'élève à -53 K€.

Après constatation de l'impôt sur les sociétés (voir note 3.7 de l'Annexe), le résultat net est un profit de 2 593 K€.

## 2. Situation financière du Groupe

A la fin de l'exercice 2019, la structure financière du bilan du Groupe MEDIA 6 reste solide.

Les capitaux propres part du Groupe passent de 34 001 K€ en 2018 à 35 394 K€ en 2019. La structure du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- Les liquidités nettes du Groupe s'élèvent à 22 363 K€ par rapport à 21 316 K€ au 30 septembre 2018.
- Les disponibilités du Groupe sous déduction des concours bancaires court terme s'établissent au 30 septembre 2019 à 21 171 K€, contre 20 001 K€ pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 4 365 K€ contre 5 545 K€ en 2018
- Les investissements ont représenté 1 530 K€ contre 2 090 K€ l'année précédente.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à +4 918 K€ (+4 387 K€ en 2018).

## 3. Commentaires sur les faits significatifs relatifs à l'exercice 2019

### 3.1 DDF INTERNATIONAL

Il est rappelé qu'à la fin du mois de février 2017, le Groupe a fait l'acquisition d'un fonds de commerce en Chine spécialisé dans la fabrication de support de vente pour marques de luxe, dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie. Malgré un développement commercial pratiquement en ligne avec les objectifs fixés, cette activité s'est avérée très déficitaire. La structure a donc fait l'objet d'une complète réorganisation en 2019 (les effectifs sont passés de 90 au 30/09/18 à 26 au 30/09/19) de façon à atteindre un équilibre d'exploitation sur le prochain exercice.

### 3.2 MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Les résultats enregistrés par cette activité tant à partir de Hong Kong que de la Chine continentale ont permis de compenser les pertes de l'activité DDF grâce à un résultat opérationnel en forte progression par rapport à 2018.

### 3.3 MEDIA 6 PRODUCTION PLV

La filiale a confirmé le redressement amorcé les années précédentes. Une légère diminution des marges a été constatée sur l'exercice découlant d'un poids relatif plus important de l'activité carton. La bonne maîtrise des frais généraux a permis de maintenir un résultat opérationnel positif en ligne avec les objectifs budgétaires. Il est rappelé qu'en 2018, la société avait repris une provision relative à un litige prud'homal suite à une décision favorable de la Cour d'appel d'Amiens (impact +358 K€).

### 3.4 MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS / ATELIERS NORMAND

Il est rappelé que la filiale ATELIERS NORMAND a conclu un contrat de location-gérance avec MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS à compter du 1er octobre 2017. L'activité désormais conduite au sein de MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS a donc connu un fort développement commercial dans son pôle naval. Le portefeuille de commandes au 30 septembre 2019 demeure très significatif et s'étend jusqu'en 2023.

### 3.5 MEDIACOLOR SPAIN

Malgré la réorganisation entamée en 2018, Le résultat 2019 est demeuré négatif. Les perspectives 2020 sont encourageantes et permettent d'anticiper une contribution positive sur le prochain exercice. Le goodwill attaché à cette activité a toutefois été déprécié à 100% sur 2019.

### 3.6 MEDIA 6 ROMANIA

Afin d'une part de mieux répondre aux besoins de la clientèle du pôle mèches en tant que sous-traitant de MEDIACOLOR SPAIN, et d'autre part de proposer une nouvelle offre plus compétitive dans le domaine de la PLV carton, il a été décidé de déménager la société dans de nouveaux locaux en septembre/octobre 2018 afin d'être opérationnels dès le début du nouvel exercice. Ces nouveaux locaux sont situés dans la même ville de PLOIESTI.

### 3.7 MEDIA 6 SA

Le Conseil d'Administration du 1er octobre 2018 a décidé de nommer par cooptation M. Laurent FRAYSSINET comme administrateur de la société en remplacement de M. Jean Patrick FAUCHER démissionnaire. Cette nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2019.

### 3.8 MEDIA 6 360 / MEDIA 6 LAB

La société MEDIA 6 LAB a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à effet au 1er octobre 2018 vers MEDIA 6 360. Cette opération a été réalisée pour des raisons liées à un meilleur fonctionnement opérationnel au sein du Groupe, au développement de l'offre de prestations de services dans le domaine du digital media, ainsi que le conseil stratégique dans le domaine du marketing expérientiel, la recherche et développement de solutions numériques et de marketing points de vente.

### 3.9 Prises de participation

Dans la cadre de sa stratégie sur le marketing expérientiel, Media 6 a renforcé sa participation dans la société QUIVIDI. Elle a par ailleurs participé à une augmentation de capital dans la société LUCIBEL spécialisée dans la conception, la fabrication de solution LED innovante avec une technologie d'interaction et de géolocalisation.

### 3.10 Investissements

Les investissements ont été principalement consacrés à l'acquisition d'équipements industriels, pour un montant total de 715 K€, à l'aménagement des locaux professionnels et à la réfection des bâtiments industriels pour un montant de 707 K€ et à l'acquisition ou au renouvellement de divers matériels informatiques et logiciels. Ils ont représenté au total 1 530 K€.

## 4. Evènements postérieurs à la clôture

### 4.1 Croissance externe

Dans sa séance du 11 octobre 2019, le Conseil d'Administration a donné son approbation pour l'acquisition de la société IMG Inc (Interior Manufacturing Group), acteur canadien spécialisé dans la réalisation d'agencements de points de vente de luxe sur le marché nord-américain. Cette société, qui compte plus de 200 salariés, affiche une croissance rentable avec un chiffre d'affaires estimé pour 2019 à 29 M€. L'opération a été concrétisée par la signature le 13 décembre 2019 d'un SPA (Share Purchase Agreement) entre les sociétés. Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie de MEDIA 6, qui vise à conforter le positionnement haut de gamme de ses offres sur des zones géographiques clés. La société IMG sera intégrée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020

### 4.2 MEDIA 6 SA

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fera l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

## 5. Perspectives du Groupe MEDIA 6

Le Groupe entame le nouvel exercice avec des perspectives hors croissance externe de légère croissance sur l'ensemble de ses secteurs d'activité.

## 6. Mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2019

Sociétés		Dirigeants du Groupe MEDIA 6				
		BV	MBV	JFF	LV	LF
Media 6	SA	Adm. PDG	Adm.		Adm.	Adm. DGD.
Media 6 Agencement	SARL					Gérant
Media 6 360	SAS					Prés.
Media 6 Agencement Shop Fittings	SAS					Prés.
Media 6 Production Métal	SAS					Prés.
Media 6 Production PLV	SAS					Prés.
Ateliers Normand	SAS					Prés.
Media 6 Merchandising Services	SAS					Prés.
Media 6 Asia Ltd						Prés.
Media 6 Asia Production Ltd						Direct.
DDF INTERNATIONAL (ex-Artium Production Ltd)						Direct.
Dongguan Media 6 POS Equipment		Direct.				
Media 6 Romania	SARL	Gérant				
Mediacolor Spain (Espagne)	SA	Prés. A.D.		Adm.		Secrét. Conseil
Couleur 6 (en sommeil) (Canada)	SA	Prés. & A.U.				Secrét.
La Hotte Immobilière	SCI	Gérant				
Mediasixte	SCI	Gérant				
Mediasixte Bois	SARL					Gérant
Mediasixte Bois de la Pie	SARL	Gérant				
Mediasixte Métal	SARL					Gérant
Quai de Seine	SCI	Gérant				

**BV** : Bernard VASSEUR

**MBV** : Marie-Bernadette VASSEUR

**JFF** : Jean-François FOZZANI

**LV** : Laurent VASSEUR

**LF** : Laurent FRAYSSINET

**Sigles** :

**DGD** : Directeur Général Délégué

**Adm.** : Administrateur

**A.U.** : Administrateur unique

**Direct.** : Director

## 7. Autres mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2019

Sociétés		Dirigeants du Groupe MEDIA 6				
		BV	MBV	JFF	LV	LF
VASCO	SARL	Gérant			co-gérant	

**BV** : Bernard VASSEUR

**MBV** : Marie-Bernadette VASSEUR

**JFF** : Jean-François FOZZANI

**LV** : Laurent VASSEUR

**LF** : Laurent FRAYSSINET

## 8. Achat et revente par la société de ses propres actions

La société MEDIA 6 a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice 2019 du programme de rachat d'actions propres qui avait été soumis aux suffrages de l'AG Mixte du 29 mars 2019 (publication le 18 mars 2019 du descriptif du programme de rachat d'actions auprès de l'AMF).

Les informations relatives aux négociations de titres MEDIA 6 intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 dans le cadre de ces opérations sont les suivantes :

	Valeur historique des transactions	
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2018	129 030 actions	1 866 586 €
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice	35 903 actions	455 332 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	9 645 actions	125 558 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice		
Variation du nombre d'actions détenues au cours de l'exercice	26 258 actions	329 774 €
Nombre d'actions acquises et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2019	155 288 actions	2 196 360 €

Cours net moyen d'acquisition de l'exercice	12,68 €	
Taux de frais de courtage	0,91%	du montant brut des transactions
Montant des frais de courtage	2 964 €	
Valeur nominale unitaire des actions acquises	3,20 €	
Valeur nominale totale des actions acquises	496 922 €	
Fraction du capital représentée par les actions MEDIA 6 détenues	5,09%	

La valeur nette des actions propres achetées au cours de l'exercice a été enregistrée à la rubrique titres de participation et valeurs mobilières de placement dans les comptes sociaux de la société MEDIA 6 SA. Elle est portée en diminution des fonds propres du Groupe en consolidation.

L'ensemble de ces rachats d'actions propres est désormais effectué dans le cadre général des objectifs qui ont été approuvés par l'AG Mixte des actionnaires du 29 mars 2019 et qui sont par ordre d'intérêt décroissant :

- animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDIA 6 par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- achat par MEDIA 6 SA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 255-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une assemblée générale extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

## 9. Évolution du cours de l'action MEDIA 6

Le cours moyen de l'action s'est établi à un niveau moyen de 12,00 € au cours de l'exercice 2019 contre 13,76 € pour l'exercice 2018 avec un volume moyen de transactions mensuelles de 8 271 titres à rapprocher des 12 863 titres échangés en moyenne au cours des 12 mois de l'année précédente.

Mois	Cours moyen de clôture		Nombre de titres échangés au cours du mois		
	Exercice clos le 30/09/2018	Exercice clos le 30/09/2019	Exercice 2018	Exercice 2019	
Octobre	2017-2018	12,97 €	13,77 €	240	9 473
Novembre	2017-2018	12,94 €	13,98 €	220	23 137
Décembre	2017-2018	12,75 €	13,25 €	220	24 956
Janvier	2018-2019	14,31 €	12,30 €	191	3 831
Février	2018-2019	14,23 €	11,84 €	513	9 662
Mars	2018-2019	14,25 €	12,17 €	210	1 409
Avril	2018-2019	14,77 €	12,68 €	128	2 235
Mai	2018-2019	14,04 €	11,45 €	4 639	5 150
Juin	2018-2019	13,65 €	10,79 €	20 183	7 518
Juillet	2018-2019	13,37 €	10,73 €	10 794	5 944
Août	2018-2019	13,50 €	10,76 €	6 170	1 804
Septembre	2018-2019	14,39 €	10,33 €	110 852	4 128
<b>Moyennes</b>	2018-2019	<b>13,76 €</b>	<b>12,00 €</b>	<b>12 863</b>	<b>8 271</b>

La capitalisation boursière de MEDIA 6 SA établie sur la base du cours moyen de 12,00 € pour 2 894 712 actions (3 050 000 actions composant le capital sous déduction de 155 288 actions détenues en propre au 30 septembre 2019) ressort à 34 737 K€, ce qui représente une valeur inférieure de 657 k€ par rapport aux capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2019 (35 394 K€).

## 10. Répartition du capital et des droits de vote

A la date du 30 novembre 2019 la répartition du capital entre les principaux actionnaires se présentait de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	% du capital	Nombres de titres	Droits de vote	% droits de vote
<b>Actionnariat majoritaire</b>					
SARL VASCO	1	60,91%	1 857 828	3 600 428	68,14%
Famille Vasseur	6	18,38%	560 629	1 120 830	21,21%
<b>Sous-total famille VASSEUR</b>	<b>7</b>	<b>79,29%</b>	<b>2 418 457</b>	<b>4 721 258</b>	<b>89,36%</b>
<b>MEDIA 6 SA auto-détention</b>	<b>Neutralisé</b>	<b>5,17%</b>	<b>157 719</b>	<b>Neutralisé</b>	<b>Néant</b>
<b>Actionnariat public significatif :</b>					
NOV 1	1	2,84%	86 655	86 655	1,64%
Famille VEZZI	1	0,66%	20 000	40 000	0,76%
<b>Sous-total actionnariat majoritaire et public significatif</b>	<b>9</b>	<b>87,96%</b>	<b>2 682 831</b>	<b>4 847 913</b>	<b>91,75%</b>
Autre actionnariat public	300	12,04%	367 169	435 678	8,25%
<b>Sous-total actionnariat public</b>	<b>300</b>	<b>15,54%</b>	<b>473 824</b>	<b>562 333</b>	<b>10,64%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>309</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 050 000</b>	<b>5 283 591</b>	<b>100,00%</b>

La détention du capital de la société au cours de l'exercice n'a pas évolué au sein de l'actionnariat public de façon significative sur l'exercice.

## 11. Opérations sur les titres de la société réalisés par les dirigeants au cours de l'exercice et déclarées à l'AMF

Au titre de l'exercice écoulé, aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants sur les titres de la société.

## 12. Dividendes

Le Conseil d'Administration propose à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, sur la base initiale de 3 050 000 actions composant le capital de distribuer un dividende d'un montant de 732 000 €.

Le dividende par action sera donc de 0,24 €.

Conformément aux dispositions légales, le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

Dividendes versés	Dividende net
30/09/2018	0,24 €
30/09/2017	0,24 €
30/09/2016	0,22 €

## 13. Tableau des 5 derniers exercices de MEDIA 6 SA (Comptes sociaux)

Valeurs en K€	au 30 sept. 2015	au 30 sept. 2016	au 30 sept. 2017	au 30 sept. 2018	au 30 sept. 2019
Capital	11 296	10 560	10 560	9 760	9 760
Nombre d'actions	3 530 000	3 300 000	3 300 000	3 050 000	3 050 000
Chiffre d'affaires	5 616	6 125	6 950	6 999	6 674
Résultat avant IS, dot. amort. & prov.	2 910	2 612	3 067	4 017	4 861
Dot. nettes amort & provisions	(2 651)	(1 479)	(1 825)	271	(2 315)
Impôt sur les sociétés	(18)	(143)	(1 095)	235	(332)
<b>Résultat après impôt</b>	<b>241</b>	<b>990</b>	<b>147</b>	<b>3 511</b>	<b>2 214</b>
<b>Résultat distribué</b>	<b>690</b>	<b>726</b>	<b>732</b>	<b>732</b>	<b>732</b>
<b>Par actions (en €)</b>					
<b>Résultat après impôt avant prov.</b>	<b>0,82</b>	<b>0,75</b>	<b>0,60</b>	<b>1,24</b>	<b>1,48</b>
<b>Résultat après impôt</b>	<b>0,07</b>	<b>0,30</b>	<b>0,04</b>	<b>1,15</b>	<b>0,73</b>
<b>Résultat distribué par action</b>	<b>0,20</b>	<b>0,22</b>	<b>0,22</b>	<b>0,24</b>	<b>0,24</b>
Personnel	29	34	36	34	34

# Comptes Consolidés Annuels du Groupe MEDIA 6

ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2019

État de la situation financière au 30 septembre 2019 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2018	Septembre 2019
Goodwill	2.1	5 762	5 330
Immobilisations incorporelles	2.2	446	224
Immobilisations corporelles	2.3	14 052	13 674
Immeubles de placement	2.3		
Autres actifs financiers	2.4	197	341
Impôts différés	3.8	944	811
Autres actifs non courants		293	322
<b>Total Actifs non courants</b>		<b>21 694</b>	<b>20 702</b>
Stocks et en-cours	2.5	4 559	5 117
Clients et autres débiteurs	2.6	20 316	20 055
Créance d'impôt et autres actifs courants	2.7	1 822	1 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8	21 387	22 414
<b>Total Actifs courants</b>		<b>48 084</b>	<b>48 588</b>
Actifs non courants destinés à être cédés	2.3		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>69 778</b>	<b>69 290</b>

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2018	Septembre 2019
Capital	2.9	9 760	9 760
Actions propres		(1 866)	(2 196)
Réserves de conversion		(416)	(692)
Réserves Groupe		23 541	25 929
Résultat de période		2 982	2 593
<b>Total Capitaux propres (Part du Groupe)</b>		<b>34 001</b>	<b>35 394</b>
Intérêts non contrôlant		1	
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>34 002</b>	<b>35 394</b>
Passifs financiers non courants	2.10	4 230	3 173
Engagements envers le personnel	2.11	1 612	2 021
Autres provisions	2.11	1 013	635
Impôts différés (passifs)	3.8	1 499	1 528
Autres passifs non courants		4	2
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>8 358</b>	<b>7 359</b>
Passifs financiers courants	2.10	1 386	1 243
Provisions	2.11	41	34
Fournisseurs et autres créditeurs	2.12	24 332	23 223
Dettes d'impôt		84	99
Autres passifs courants	2.13	1 575	1 938
<b>Total des Passifs courants</b>		<b>27 418</b>	<b>26 537</b>
<b>Total des Passifs</b>		<b>35 776</b>	<b>33 896</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>69 778</b>	<b>69 290</b>

## Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2019 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes annexes	Septembre 2018	Septembre 2019
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3.0</b>	<b>82 437</b>	<b>77 086</b>
Autres produits de l'activité		345	458
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		(103)	797
<b>Total Activité</b>		<b>82 679</b>	<b>78 341</b>
Achats consommés		(40 468)	(37 052)
Charges externes		(9 513)	(9 591)
Charges de personnel	3.2	(24 608)	(23 747)
Impôts et taxes		(1 380)	(1 385)
Dotations aux amortissements	3.3	(2 012)	(2 002)
Dotations nettes aux provisions	3.3	(430)	(240)
Autres produits et charges d'exploitation	3.4	99	(124)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>4 367</b>	<b>4 200</b>
Résultat sur cession de participation consolidées			
Dépréciation des écarts d'acquisition	2.1		(432)
Variations de juste valeur	3.5		
Autres produits et charges opérationnels	3.5	(155)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3.1</b>	<b>4 212</b>	<b>3 768</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut		(30)	(53)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>3.6</b>	<b>(30)</b>	<b>(53)</b>
Autres produits et charges financiers	3.6	(31)	138
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>4 151</b>	<b>3 853</b>
Impôt sur le résultat	3.7	(1 169)	(1 260)
<b>Résultat après impôt</b>		<b>2 982</b>	<b>2 593</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>3.1</b>	<b>2 982</b>	<b>2 593</b>
Part du groupe		2 982	2 593
Part d'intérêts non contrôlant			
Résultat net par action (en € calculé sur Part du Groupe)	3.9	0,98	0,85
Résultat net dilué par action (en € calculé sur Part du Groupe)	3.9	0,98	0,85

## État du résultat global au 30 septembre 2019 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes annexes	Septembre 2018	Septembre 2019
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>3.1</b>	<b>2 982</b>	<b>2 593</b>
Produits et charges non comptabilisées en résultat		(45)	(305)
Ecart de conversion sur entités étrangères		38	78
<b>Résultat global total</b>		<b>2 975</b>	<b>2 366</b>
Part du Groupe		2 975	2 366
Part des minoritaires			

## Tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 septembre 2019 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2018	Septembre 2019
<b>Résultat net total consolidé</b>		<b>2 982</b>	<b>2 593</b>
Ajustements :			
Elimination des amortissements et provisions		1 642	2 151
Elimination des profits / pertes de réévaluation			
Elimination des résultats de cession, pertes/profits de dilution		427	134
Elimination des produits de dividendes			
<b>MBA après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>5 051</b>	<b>4 878</b>
Elimination de la charge (produit) d'impôt		1 168	1 260
Elimination du coût de l'endettement financier net		30	53
<b>MBA avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>6 249</b>	<b>6 191</b>
Variation des stocks		(163)	(540)
Variation des créances d'exploitation		(1 924)	305
Variation des dettes d'exploitation		2 413	(861)
<b>Incidence de la variation du BFR</b>	<b>a</b>	<b>326</b>	<b>(1 096)</b>
Impôts payés	b	(2 188)	(177)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>4 387</b>	<b>4 918</b>
Incidence des variations de périmètre			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 116)	(1 552)
Acquisition d'actifs financiers		(53)	(201)
Variation des prêts et avances consentis		2	56
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Cession d'actifs financiers			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(2 167)</b>	<b>(1 697)</b>
Augmentation / (Réduction) de capital			
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(1 666)	(338)
Emission d'emprunts		6 000	
Remboursements d'emprunts		(456)	(1 180)
Intérêts financiers nets versés		(24)	(53)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(728)	(696)
Dividendes payés aux minoritaires			
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>3 126</b>	<b>(2 267)</b>
Incidence de la variation des taux de change		41	94
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>5 387</b>	<b>1 048</b>
Trésorerie d'ouverture		15 643	21 030
<b>Trésorerie de clôture (*)</b>		<b>21 030</b>	<b>22 078</b>
<i>(*) dont</i>			
Titres de placement			
Disponibilités		21 056	22 083
Concours bancaires		(26)	(5)
<b>Trésorerie nette en fin de période</b>		<b>21 030</b>	<b>22 078</b>

## Notes annexes au tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 septembre 2019

### Note a

#### Variation du BFR

L'exercice a enregistré une augmentation du BFR en liaison avec l'évolution de l'activité. : forte facturation sur la fin de l'exercice (ceci explique des comptes clients stables au 30/09/19 dans un contexte de baisse de chiffre d'affaires, et des comptes fournisseurs en baisse) ; augmentation des stocks et encours du fait de décalage d'installation sur le début de l'exercice 2020.

### Note b

#### Impôts payés

La variation constatée s'explique principalement par le paiement effectué en 2018 à titre conservatoire des sommes réclamées par l'administration fiscale dans le cadre du litige fiscal relatif aux exercices 2013 à 2015.

## Tableaux de variation des capitaux propres consolidés (Valeurs en K€)

	Nombres d'actions	Capital	Réserves	Résultats	Total Capitaux propres	Contribution Groupe	Intérêts hors Groupe
<b>Au 30 septembre 2017</b>	<b>3 300 000</b>	<b>10 560</b>	<b>20 811</b>	<b>2 011</b>	<b>33 382</b>	<b>33 381</b>	<b>1</b>
Réduction de capital	(250 000)	(800)	800				
Dividendes distribués par la société Mère			(728)		(728)	(728)	
Affectation du Résultat de l'exercice précédent			2 011	(2 011)			
Résultat net de l'exercice 2018				2 982	2 982	2 982	
Elimination des actions propres			(1 674)		(1 674)	(1 674)	
Ecarts de conversion			(121)		(121)	(121)	
Variation de périmètre							
Ecarts actuariels IAS 19			(45)		(45)	(45)	
Ecart de change sur comptes courants (*)			136		136	136	
Autres variations **			70		70	70	
<b>Au 30 septembre 2018</b>	<b>3 050 000</b>	<b>9 760</b>	<b>21 260</b>	<b>2 982</b>	<b>34 002</b>	<b>34 001</b>	<b>1</b>
Réduction de capital							
Dividendes distribués par la société Mère			(696)		(696)	(696)	
Affectation du Résultat de l'exercice précédent			2 982	(2 982)			
Résultat net de l'exercice 2019				2 593	2 593	2 593	
Elimination des actions propres			(330)		(330)	(330)	
Ecarts de conversion			(273)		(273)	(273)	
Variation de périmètre							
Ecarts actuariels IAS 19			(305)		(305)	(305)	
Ecart de change sur comptes courants (*)			351		351	351	
Autres variations **			52		52	53	(1)
<b>Au 30 septembre 2019</b>	<b>3 050 000</b>	<b>9 760</b>	<b>23 041</b>	<b>2 593</b>	<b>35 394</b>	<b>35 394</b>	<b>0</b>

(\*) En application de la norme IAS 21, les écarts de change constatés sur les comptes courants de la société MEDIA 6 avec les sociétés situées hors zone euro ont été comptabilisés directement en capitaux propres..

(\*\*) Les variations correspondent essentiellement à des écarts de conversion constatés sur le bilan social d'ouverture des sociétés chinoises MEDIA 6 ASIA PRODUCTION, DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT et DDF INTERNATIONAL (ex-ARTIUM PRODUCTION).

# Annexe aux Comptes Consolidés annuels du Groupe MEDIA 6

ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2019

## Partie 1 : règles et méthodes comptables

### Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2018/2019 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 septembre 2019.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées par le Groupe pour l'exercice 2018/2019 sont les mêmes que celles retenues pour les comptes consolidés de l'exercice 2017/2018 à l'exception de celles adoptées par l'Union Européenne, dont l'application est rendue obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2018 et dont le Groupe n'avait pas fait le choix d'une application par anticipation (cf. paragraphe suivant - Évolution du référentiel comptable).

### Évolution du référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 septembre 2019 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 30 septembre 2018, étant précisé que les nouvelles normes et interprétations obligatoires à compter du 1er octobre 2018 ont été appliquées par le Groupe, et n'ont pas entraîné d'incidences significatives sur les comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2018/2019.

#### ■ Futures normes, amendements de normes et interprétations :

Certaines normes publiées par l'IASB ne sont pas applicables au 30 septembre 2019. L'évaluation de l'incidence de ces futures normes sur les états financiers consolidés du groupe est le suivant

#### • IFRS 16 : Locations

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, soit l'exercice 2019/2020 pour le Groupe Media 6.

Elle supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement et prévoit un principe de comptabilisation des contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers

Le Groupe appliquera la méthode de transition rétrospective simplifiée, avec calcul rétrospectif du droit d'utilisation. Le choix de cette méthode implique que les périodes précédentes ne seront pas retraitées.

Dans le cadre de la transition, la norme prévoit diverses mesures de simplification. Le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée inférieure à douze mois, d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur et d'utiliser la durée initiale du contrat pour déterminer le taux d'actualisation à retenir en date de transition.

Le recensement des contrats existants et la collecte des données nécessaires à l'estimation des incidences d'IFRS 16 sur le résultat et la situation nette du Groupe ont été finalisés. La quasi-totalité des baux porte sur les biens pris

en location par le Groupe dans le cadre de son activité. Le calcul des incidences estimées sur les états financiers est pour l'heure en cours de finalisation.

- Interprétation IFRIC 23, « Incertitude relative aux traitements fiscaux » qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019 ;
- Amendement à la norme IAS 28, relatif aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et aux co-entreprises ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2015 - 2017.

Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS ont concerné l'exercice clos au 30 septembre 2006. Le Groupe MEDIA 6 a retenu les méthodes et options suivantes :

■ **immobilisations** : conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, la direction du Groupe a choisi d'évaluer ses bâtiments d'exploitation (constructions et agencements) détenus par les entités françaises, en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises, à la juste valeur au 1er octobre 2004. A cet effet, chacun des sites concernés a fait l'objet d'une expertise spécifique conduite par un cabinet indépendant reconnu.

Les valeurs vénales ainsi établies constituent les nouvelles valeurs brutes au bilan d'ouverture IFRS et les futures bases d'amortissement. Sur la base d'une analyse technique des bâtiments réalisée par le même cabinet d'expertise, la nouvelle valeur brute de chacun des bâtiments a été ventilée en trois composants : gros œuvre, toiture et couverture, ouvrants et agencements.

La Direction estime que leur amortissement doit être pratiqué, à compter du 1er octobre 2004, en tenant compte d'une valeur résiduelle nulle, selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité résiduelles par bâtiment et composant, établies par le cabinet d'expertise. Celles-ci sont comprises dans les intervalles indiqués ci-après :

- |                           |                |
|---------------------------|----------------|
| ➤ Gros œuvre              | de 15 à 60 ans |
| ➤ Toiture et couverture   | de 5 à 40 ans  |
| ➤ Ouvrants et agencements | de 2 à 10 ans  |

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de la valeur historique soit à la date de leur mise en service, soit à leur date d'entrée dans le Groupe.

Les amortissements ont été recalculés en tenant compte d'une durée d'utilité minimale pour les immobilisations les plus significatives, selon le mode linéaire (le mode dégressif demeurera uniquement en social), de façon rétrospective, et sans tenir compte de valeurs résiduelles.

■ **stock-options** : les plans d'options d'achat d'actions octroyés par le Groupe à certains de ses salariés et dirigeants ont été retraités conformément à IFRS 2 de manière totalement rétrospective (modèle de valorisation Black & Scholes). La norme requiert la constatation en résultat par contrepartie des réserves d'une charge équivalente au montant des services rendus par les bénéficiaires de stocks options.

■ **avantages au personnel** : au regard de la norme IAS 19, les indemnités de départ en retraite dues par le Groupe en application des dispositions légales ont été recalculées en prenant en compte les hypothèses actuarielles requises : revalorisation salariale, incidence des charges sociales, taux d'actualisation fondé sur les obligations de 1ère catégorie.

■ **impôts différés** : les impôts différés constatés correspondent aux effets des ajustements IFRS comptabilisés.

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (note 2.11) et la valorisation des écarts d'acquisition (notes 2.1 et 2.3.1).

Le contexte actuel de la crise économique rend plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité, de financement ainsi que la préparation des comptes, notamment en matière d'estimations comptables.

Dans chacune des rubriques concernées de l'annexe sont mentionnées les règles spécifiques afférentes.  
Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 8 janvier 2020.

### **Note 1 : Faits marquants de l'exercice**

- A la fin du mois de février 2017, le Groupe a fait l'acquisition d'un fonds de commerce en Chine spécialisé dans la fabrication de support de vente pour marques de luxe, dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie. Malgré un développement commercial pratiquement en ligne avec les objectifs fixés, cette activité s'est avérée très déficitaire. La structure a donc fait l'objet d'une complète réorganisation en 2019 (les effectifs sont passés de 90 au 30/09/18 à 26 au 30/09/19) de façon à atteindre un équilibre d'exploitation sur le prochain exercice.
- Les résultats enregistrés par MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd tant à partir de Hong Kong que de la Chine continentale ont permis de compenser les pertes de l'activité DDF grâce à un résultat opérationnel en forte progression par rapport à 2018.
- La société MEDIA 6 PRODUCTION PLV a confirmé le redressement amorcé les années précédentes. Une légère diminution des marges a été constatée sur l'exercice découlant d'un poids relatif plus important de l'activité carton. La bonne maîtrise des frais généraux a permis de maintenir un résultat opérationnel positif en ligne avec les objectifs budgétaires. Il est rappelé qu'en 2018, la société avait repris une provision relative à un litige prud'homal suite à une décision favorable de la Cour d'appel d'Amiens (impact +358 K€).
- La société ATELIERS NORMAND a conclu un contrat de location-gérance avec MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS à compter du 1er octobre 2017. L'activité désormais conduite au sein de MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS a donc connu un fort développement commercial dans son pôle naval. Le portefeuille de commandes au 30 septembre 2019 demeure très significatif et s'étend jusqu'en 2023.
- Malgré la réorganisation entamée en 2018 sur MEDIACOLOR SPAIN, le résultat 2019 est demeuré négatif. Les perspectives 2020 sont encourageantes et permettent d'anticiper une contribution positive sur le prochain exercice. Le goodwill attaché à cette activité a toutefois été déprécié à 100% sur 2019.
- Afin d'une part de mieux répondre aux besoins de la clientèle du pôle mèches en tant que sous-traitant de MEDIACOLOR SPAIN, et d'autre part de proposer une nouvelle offre plus compétitive dans le domaine de la PLV carton, il a été décidé de déménager la société MEDIA 6 ROMANIA dans de nouveaux locaux en septembre/octobre 2018 afin d'être opérationnels dès le début du nouvel exercice. Ces nouveaux locaux sont situés dans la même ville de PLOIESTI.
- Le Conseil d'Administration du 1er octobre 2018 a décidé de nommer par cooptation M. Laurent FRAYSSINET comme administrateur de la société en remplacement de M. Jean Patrick FAUCHER démissionnaire. Cette nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2019.
- La société MEDIA 6 LAB a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à effet au 1er octobre 2018 vers MEDIA 6 360. Cette opération a été réalisée pour des raisons liées à un meilleur fonctionnement opérationnel au sein du Groupe, au développement de l'offre de prestations de services dans le domaine du digital media, ainsi que le conseil stratégique dans le domaine du marketing expérientiel, la recherche et développement de solutions numériques et de marketing points de vente.
- Dans la cadre de sa stratégie sur le marketing expérientiel, Media 6 a renforcé sa participation dans la société QUIVIDI. Elle a par ailleurs participé à une augmentation de capital dans la société LUCIBEL spécialisée dans la conception, la fabrication de solution LED innovante avec une technologie d'interaction et de géolocalisation.
- Les investissements ont été principalement consacrés à l'acquisition d'équipements industriels, pour un montant total de 715 K€, à l'aménagement des locaux professionnels et à la réfection des bâtiments industriels pour un montant de 707 K€, et à l'acquisition ou au renouvellement de divers matériels informatiques et logiciels. Ils ont représenté au total 1 530 K€.

#### **Note 1.1 : Périmètre et méthode de consolidation**

Tous les états financiers des sociétés du Groupe qui figurent dans le périmètre sont intégrés globalement, le Groupe y exerçant un contrôle exclusif.

Le périmètre d'intégration n'a pas évolué par rapport à l'exercice 2017/2018.

## Périmètre d'intégration du Groupe MEDIA 6 - (1/2)

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
<b>MEDIA 6 SA</b>	<b>33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France</b>	<b>311 833 693</b>	<b>Mère</b>
<b>Sociétés de services</b>			
MEDIA 6 360	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	712 015 650	100,00%
MEDIA 6 AGENCEMENT	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazarne	311 508 543	100,00%
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES (ex-MEDIA 6 INSTALLATION)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	394 882 161	100,00%
<b>Sociétés de production et de commercialisation</b>			
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	413 902 214	100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	484 325 618	100,00%
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazarne	484 253 695	100,00%
ATELIERS NORMAND	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazarne	379 933 492	100,00%
MEDIACOLOR SPAIN	Avenida del Progreso, n°30, Nave 2 - Poligono Industrial Els Garrofers - 08340 - Vilassar de Mar (Espagne)		99,92%
MEDIA 6 ASIA	8/F., Tower 1, Tern Centre 237, Queen's Road Central (Hong-Kong)		100,00%
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd	21/F, On Hing Building. 89-91, Wing lok Street - Sheung Wan (Hong Kong)		100,00%
DDF INTERNATIONAL Ltd (ex-ARTIUM PRODUCTION Ltd)	Unit 1603, 16/F., Fortress Tower 250, King's road North point (Hong Kong)		100,00%
DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Ltd	Opposite Da Ni Village committee, Sha Tian Av. Dongguan City, Guangdong Province, China		100,00%
MEDIA 6 ROMANIA	Gheorghe Grigore Cantacuzino 348 100301 - Ploiesti (Roumanie)		100,00%

## Périmètre d'intégration du Groupe MEDIA 6 - (2/2)

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
<b>Sociétés à vocation immobilière</b>			
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	775 546 351	100,00%
MEDIASIXTE (SCI)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	342 002 276	100,00%
MEDIASIXTE BOIS	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	378 519 433	100,00%
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	501 591 721	100,00%
MEDIASIXTE METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	727 380 230	100,00%
QUAI DE SEINE (SCI)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	393 847 140	100,00%
<b>Sociétés sans activité ou en sommeil</b>			
COULEUR 6 INC (en sommeil)	1155, boulevard René Levesque Ouest Bureau 2810, Montréal, Québec H3B2L2 Canada		100,00%

## Partie 2 : notes annexes au bilan

### Note 2.0 : Conversion des états financiers et des opérations en devises

Les comptes des sociétés étrangères (bilan et compte de résultat) ont été convertis au cours de change historique pour les capitaux propres, au cours de clôture en vigueur au 30 septembre 2019 pour les autres postes du bilan et au cours moyen annuel pour le compte de résultat. Cette évaluation des comptes financiers s'est traduite par la comptabilisation d'un écart de conversion en diminution des capitaux propres part du Groupe de 273 K€.

Pour les sociétés françaises, il n'existe pas de risque de change dans la mesure où la totalité des achats et des ventes sont effectués en euros, le chiffre d'affaires à l'export étant lui-même réalisé en euros.

### Note 2.1 : Goodwill (Valeurs en K€)

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à cette date.

Sociétés	Montant net au 30/09/2018	Montant net au 30/09/2019
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	800	800
MEDIA 6 360	1 530	1 530
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	1 500	1 500
MEDIACOLOR SPAIN	432	
MEDIA 6 - POLE ASIE	1 500	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>5 762</b>	<b>5 330</b>

Compte tenu des résultats négatifs enregistrés, il a été procédé sur l'exercice à la dépréciation du goodwill relatif à Mediocalor Spain. Aucune dépréciation n'a été constatée lors du réexamen de l'ensemble des autres goodwills.

### Note 2.2 : Immobilisations incorporelles (Valeurs en K€)

Immobilisations incorporelles	30/09/2018	+	-	30/09/2019
Valeur brute	2 890	57	(159)	2 788
Amortissements et dépréciations	(2 444)	(207)	87	(2 564)
<b>TOTAL</b>	<b>446</b>	<b>(150)</b>	<b>(72)</b>	<b>224</b>

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels, amortis linéairement sur 36 mois.

## Note 2.3 : Immobilisations corporelles et immeubles de placement

### Méthode

En dehors des constructions et agencements des bâtiments d'exploitation en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises qui ont été évalués à la juste valeur au 1er octobre 2004 sur la base d'une expertise conduite par un cabinet indépendant reconnu, les immobilisations sont évaluées initialement à leur coût, diminué ensuite du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements retenus sont linéaires pour l'ensemble des actifs.

Les principales durées d'utilisation sont rappelées ci-après :

Postes de l'actif	Durée
Constructions	
• Gros œuvre, structure	de 15 à 60 ans
• Toiture et couverture	de 5 à 40 ans
• Agencements	de 2 à 10 ans
Machines	de 5 à 10 ans
Autres	de 3 à 5 ans

### Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2017-2018 (Valeurs en K€)

Immobilisations corporelles	30/09/2017	Acquisit.	Cessions	Reclassement	30/09/2018
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	1 423				1 423
Constructions	18 813	89			18 902
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	21 010	681	(590)		21 101
Autres immobilisations corporelles	6 783	488	(13)	(141)	7 117
Immobilisations corporelles en cours	29	548	(218)	(14)	345
Avances et acomptes		8			8
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>48 058</b>	<b>1 814</b>	<b>(821)</b>	<b>(155)</b>	<b>48 896</b>
<b>Amortissements et Dépréciations</b>					
Terrains	(104)	(14)			(118)
Constructions	(9 788)	(584)			(10 372)
Immeubles de placement					
Matériel et outillage	(18 935)	(795)	553	11	(19 166)
Autres immobilisations corporelles	(4 772)	(416)	11	(11)	(5 188)
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(33 599)</b>	<b>(1 809)</b>	<b>564</b>	<b>(155)</b>	<b>(34 844)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Terrains	1 319	(14)			1 305
Constructions	9 025	(495)			8 530
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	2 075	(114)	(37)	11	1 935
Autres immobilisations corporelles	2 011	72	(2)	(152)	1 929
Immobilisations corporelles en cours	29	548	(218)	(14)	345
Avances et acomptes		8			8
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>14 459</b>	<b>5</b>	<b>(257)</b>	<b>(155)</b>	<b>14 052</b>

## Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2018-2019 (Valeurs en K€)

Immobilisations corporelles	30/09/2018	Acquisit.	Cessions	Reclassement	30/09/2019
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	1 423				1 423
Constructions	18 902	55	(243)		18 714
Immeubles de placement					
Matériel et outillage	21 101	715	(768)		21 048
Autres immobilisations corporelles	7 117	491	(181)		7 427
Immobilisations corporelles en cours	345	161	(246)		260
Avances et acomptes	8	51	(8)		51
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>48 896</b>	<b>1 473</b>	<b>(1 446)</b>		<b>48 923</b>
<b>Amortissements et Dépréciations</b>					
Terrains	(118)	(14)			(132)
Constructions	(10 372)	(562)	314		(10 620)
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	(19 166)	(762)	1 000		(18 928)
Autres immobilisations corporelles	(5 188)	(450)	69		(5 569)
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Total amortissements et dépréciations</b>	<b>(34 844)</b>	<b>(1 788)</b>	<b>1 383</b>		<b>(35 249)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Terrains	1 305	(14)			1 291
Constructions	8 530	(507)	71		8 094
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	1 935	(47)	232		2 120
Autres immobilisations corporelles	1 929	41	(112)		1 858
Immobilisations corporelles en cours	345	161	(246)		260
Avances et acomptes	8	51	(8)		51
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>14 052</b>	<b>(315)</b>	<b>(63)</b>		<b>13 674</b>

### **Crédit bail (Valeurs en K€)**

Les biens en crédit-bail font l'objet d'un retraitement et ont été portés dans les comptes d'actifs correspondants comme s'ils avaient été acquis en pleine propriété, le solde restant dû ayant été porté au passif. Les loyers ont été ventilés entre les postes de dotations aux amortissements et de frais financiers.

Au 30 septembre 2019, il n'y a plus de contrat de crédit-bail en cours.

### **Note 2.3.1 : Tests de valorisation des actifs immobilisés**

Des tests de valorisation sont pratiqués par Unités Génératrices de Trésorerie (entités juridiques en France et à l'étranger) pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les goodwill. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de cession, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs (valeur des free cash flows actualisés sur 5 ans au taux de 7,1% pour l'ensemble de ses filiales européennes et de 8,6% pour la Chine).

La tendance relative aux hypothèses d'activité est cohérente avec les dernières estimations budgétaires, qui tiennent compte des réalisations enregistrées sur les exercices précédents. Les taux de marge opérationnels pris en compte sont cohérents avec les taux de marge constatés.

La valeur finale égale à la rente du dernier free cash flow actualisé à l'infini avec ou sans croissance. La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance ne remet pas en cause ces valeurs.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction du Groupe.

Par ailleurs, lorsque les actifs immobilisés sont portés par une société immobilière du Groupe, le test de valorisation est réalisé en regroupant dans l'UGT la société opérationnelle et la société immobilière qui porte les actifs.

### **Note 2.4 : Autres actifs financiers**

L'augmentation de ce poste est due à la prise participation de la société MEDIA 6 dans les sociétés QUIVIDI et LUCIBEL.

### **Note 2.5 : Stocks et en cours**

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Les critères retenus pour déprécier les stocks sont ceux couramment admis et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure au coût de revient enregistré.

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. La valorisation est établie sur la base des coûts de production.

La société conçoit et fabrique des produits spécifiques pour chacun de ses clients. Il n'existe donc pas de « catalogue produits » ni de « tarif produits » remis aux clients. Chaque marché est négocié sous forme d'appel d'offres en tenant compte du prix des matières premières au moment de la négociation avec le client. Le prix remis au client est garanti pour une période équivalente à la garantie de prix fournie par les fournisseurs. Il n'existe donc pas de risque prix matière.

<b>Stocks et en-cours de production</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2019</b>
Matières premières	2 550	1 971
En-cours de production	1 127	1 044
Produits finis	1 204	2 084
Marchandises	149	430
<b>Total stocks bruts</b>	<b>5 030</b>	<b>5 529</b>
Matières premières	(402)	(322)
En-cours de production		
Produits finis	(32)	(50)
Marchandises	(37)	(40)
<b>Total dépréciations</b>	<b>(471)</b>	<b>(412)</b>
<b>Total stocks nets</b>	<b>4 559</b>	<b>5 117</b>

## Note 2.6 : Créances clients et autres débiteurs (Valeurs en K€)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont à moins d'un an. Une dépréciation ou perte de valeur est constatée dans le cas où un litige est identifié ou lorsqu'il existe un risque de survenance d'impayé.

<b>Créances clients et autres créances</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2019</b>
Créances clients (brutes)	16 897	16 964
Dépréciations	(126)	(225)
<b>Créances clients (nettes)</b>	<b>16 771</b>	<b>16 739</b>
<b>Créances sur personnel et organismes sociaux</b>	<b>77</b>	<b>63</b>
<b>Créances fiscales</b>	<b>2 358</b>	<b>2 275</b>
Autres créances (brutes)	1 110	978
Dépréciations		
<b>Autres créances (nettes)</b>	<b>1 110</b>	<b>978</b>
<b>Total créances clients et autres débiteurs (nettes)</b>	<b>20 316</b>	<b>20 055</b>

Les échéances des créances clients au 30 septembre 2019 s'analysent comme suit :

<b>Échéances créances clients</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2019</b>
Non échu	14 352	14 997
Echu de 1 à 90 jours	2 046	1 401
Echu de 91 à 180 jours	403	245
Echu de 181 à 360 jours		88
Echu > 360 jours	96	8
<b>Total créances clients (brutes)</b>	<b>16 897</b>	<b>16 739</b>

## Note 2.7 : Autres actifs non courants et courants (Valeurs en K€)

<b>Autres actifs non courants</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2019</b>
Créances d'impôt	293	322
Autres actifs à long terme		
<b>Total autres actifs non courants</b>	<b>293</b>	<b>322</b>

La créance d'impôt se compose de :

- un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) d'un montant de 165 K€ remboursable au plus tard au titre de l'exercice se clôturant le 30 septembre 2021.
- un crédit d'impôt d'une filiale étrangère pour 155 K€ récupérable à partir de 2019.

<b>Créances d'impôt et autres actifs courants</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2019</b>
Créances d'impôt	1 460	465
Prêts et cautionnement à moins d'un an		4
Charges constatées d'avance	362	533
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>1 822</b>	<b>1 002</b>

La créance d'impôt représente principalement les acomptes d'impôts sur les sociétés.

Les charges constatées d'avance sont :

- des charges diverses de fonctionnement se rapportant à la période suivante.
- des en-cours de production comptabilisés à l'avancement d'un montant de 114 K€.

## Note 2.8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie (Valeurs en K€)

<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2019</b>
Titres de placement et intérêts courus	331	331
Trésorerie	21 056	22 083
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>21 387</b>	<b>22 414</b>

Les titres de placement représentent essentiellement des parts sociales dans une de nos banques.

La trésorerie excédentaire est placée en comptes à terme ou en comptes courants bancaires rémunérés.

## Note 2.9 : Capitaux propres

Au 30 septembre 2019, le capital social de 9 760 K€ est composé de 3 050 000 actions d'une valeur nominale de 3,20€, de même catégorie et entièrement libérées.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2019, la société MEDIA 6 détenait 155 288 actions en propre au 30 septembre 2019 comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant de 2 196 K€.

## Note 2.10 : Passifs financiers

Trois emprunts bancaires conclus en 2017 figurent en passifs financiers pour un total de 6 000 K€.

Le capital restant dû au 30/09/2019 s'élève à 4 365 K€

Les concours bancaires court terme d'exploitation de 6 K€ doivent être rapprochés des disponibilités inscrites à l'actif pour 22 414 K€ afin d'apprécier la trésorerie nette court terme positive de 22 408 K€ du Groupe à la clôture de l'exercice.

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA et sociétés immobilières)

## Variation des passifs financiers (Valeurs en K€)

<b>Passifs non courants</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>Reclass.</b>	<b>30/09/2019</b>
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 230		(1 058)		3 172
Emprunts (crédit-bail)					
Autres emprunts et dettes assimilées					
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>4 230</b>		<b>(1 058)</b>		<b>3 172</b>
<b>Passifs courants</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>+</b>	<b>-</b>	<b>Reclass.</b>	<b>30/09/2019</b>
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 315		(123)		1 192
Emprunts (crédit-bail)					
Concours bancaires	26		(20)		6
Autres emprunts et dettes assimilées	39				39
Intérêts courus sur emprunts	6				6
<b>Total Passifs courants</b>	<b>1 386</b>		<b>(143)</b>		<b>1 243</b>

## Echéancier des passifs financiers (Valeur en K€)

Nature des passifs financiers	30/09/2019	Échéance		
		- 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires à taux variables				
Emprunts bancaires à taux fixes	4 364	1 192	3 172	
Crédit-bail immobilier				
Autres emprunts et dettes assimilées	39			
Banques créditrices	6			
Intérêts courus sur emprunts	6			
<b>TOTAL</b>	<b>4 415</b>	<b>1 192</b>	<b>3 172</b>	

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA et sociétés immobilières).

Les passifs financiers par année se décomposent comme suit :

	du 01/10/2019 au 30/09/2020	du 01/10/2020 au 30/09/2021	du 01/10/2021 au 30/09/2022	du 01/10/2022 au 30/09/2023	du 01/10/2023 au 30/09/2024	Total
Emprunts banc. à taux variable - nominal						
Emprunts banc. à taux variable - intérêts						
Emprunts banc. à taux fixe - nominal	1 192	1 205	1 217	750		4 364
Emprunts banc. à taux fixe - intérêts	6					6
Crédit-bail immobilier - nominal						
Crédit-bail immobilier - intérêts						
Autres emprunts et dettes assimilés	39					39
Banques créditrices	6					6
<b>Total</b>	<b>1 243</b>	<b>1 205</b>	<b>1 217</b>	<b>750</b>	<b>0</b>	<b>4 415</b>

### Risque de taux d'intérêt

Les emprunts du Groupe essentiellement contractés et enregistrés dans les comptes de MEDIA 6 SA sont soit à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois, soit à taux fixe. Au 30 septembre 2019, tous les emprunts contractés résiduels sont à taux fixe.

### Risque de change

Le Groupe MEDIA 6 est peu exposé aux risques de change compte tenu de la prépondérance de l'euro dans les volumes d'achats et de ventes.

Les filiales qui sont localisées en dehors de la zone euro - MEDIA 6 ROMANIA, MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd, DDF INTERNATIONAL Ltd, DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd - et qui peuvent être amenées à enregistrer à l'échelle locale des écarts de change non négligeables demeurent toutefois non significatives de ce point de vue à l'échelle du Groupe.

En tout état de cause, si les circonstances l'exigent, des couvertures spécifiques sont constituées sur la base des parités contractuelles tant à l'achat (fournisseurs) qu'à la vente (clients) dès lors qu'un risque potentiel est identifié.

### Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de sa clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes), dont aucun ne dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé.

## Note 2.11 : Engagements envers le personnel et autres provisions (Valeurs en K€)

### Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge de 18% à 45% de risque de 51 ans à 67 ans d'âge de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	43,84%
Actualisation	1,54 % au 30/09/18 et 0,47 % au 30/09/2019 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie (table de mortalité INSEE 2014) et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Ce calcul tient compte de la nouvelle loi sur les départs à la retraite.

A partir de ces hypothèses, l'impact annuel enregistré en résultat courant se décompose comme suit :

- Coût des services rendus : -134 K€
- Coût financier : -25 K€
- Impact des entrées de l'exercice : -99 K€
- Impact des sorties de l'exercice : +154 K€

Soit une charge de 104 K€

Les écarts actuariels retraités en réserves pour 305 K€ se décomposent comme suit :

- Impact des variations actuarielles : -305 K€

Soit au total, une variation de 409 K€.

Aucune provision n'a été constituée pour les filiales étrangères, ces dernières n'ayant aucune obligation légale ou constructive en la matière.

### Variation des engagements envers le personnel et autres provisions (Valeurs en K€)

Engagements envers le personnel	30/09/2018	+	-	30/09/2019
Provisions indemnités de départ à la retraite	1 612	409		2 021
<b>Total engagements envers le personnel</b>	<b>1 612</b>	<b>409</b>		<b>2 021</b>

Autres provisions	30/09/2018	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/2019
			Utilisat.	Reprise	
Provisions pour litiges	24	16			40
Provisions pour charges					
Autres provisions pour risques					
Provisions pour risques sociaux	989	80	(209)	(265)	595
<b>Sous-total Non courant</b>	<b>1 013</b>	<b>96</b>	<b>(209)</b>	<b>(265)</b>	<b>635</b>
Provisions pour charges (< 1 an)	7				7
Provisions pour litiges (< 1 an)					
Provisions pour risques sociaux (< 1 an)	34		(7)		27
Provisions pour restructuration (< 1 an)					
<b>Sous-total Courant</b>	<b>41</b>		<b>(7)</b>		<b>34</b>
<b>Total autres provisions</b>	<b>1 054</b>	<b>96</b>	<b>(216)</b>	<b>(265)</b>	<b>669</b>

En octobre 2018, la Cour d'Appel d'Amiens a débouté la société suite à la demande formulée par quatre salariés sur le même motif de licenciement sans cause réelle et sérieuse justifiant alors le maintien d'une provision à ce titre. Sur l'exercice a été constaté le règlement de ce litige conjointement à la reprise de la provision constituée.

Par ailleurs, pour les autres risques sociaux, les provisions constituées correspondent à notre meilleure estimation.

## Autres passifs non courants

Autres passifs non courants	30/09/2018	+	-	30/09/2019
Provision pour dette d'impôts				
Autres passifs non courants	4		(2)	2
<b>Total passifs non courants</b>	<b>4</b>		<b>(2)</b>	<b>2</b>

## Note 2.12 : Dettes fournisseurs et autres créditeurs (Valeurs en K€)

Les dettes fournisseurs et des autres créditeurs sont à moins d'un an.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs	30/09/2018	30/09/2019
Fournisseurs	13 257	12 536
Dettes sur acquisitions d'actifs	137	115
Dettes sociales	4 320	3 849
Dettes fiscales	1 979	2 246
Dividendes à payer	4	
Autres dettes	4 635	4 477
<b>Total dettes fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>24 332</b>	<b>23 223</b>

## Note 2.13 : Autres passifs courants (Valeurs en K€)

Autres passifs courants	30/09/2018	30/09/2019
Produits constatés d'avance	1 575	1 938
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>1 575</b>	<b>1 938</b>

L'impact des en-cours de production comptabilisé à l'avancement est de 1 127 K€.

## Note 2.14 : Informations sectorielles

### Eléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2018 (Valeurs en K€)

Eléments d'actif	Production	Services		Total au 30/09/2018
		Non immobilier	Immobilier	
<b>Actifs non courants</b>				
Goodwill	4 232	1 530		5 762
Immobilisations incorporelles	281	164		445
Immobilisations corporelles	3 694	473	9 885	14 052
Immeuble de placement				
Impôts différés	527	403	15	945
Autres actifs non courants	273	20		293
Actifs non courants destinés à être cédés				
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et en-cours	4 375	184		4 559
Clients et autres débiteurs	16 274	4 017	25	20 316
Créances d'impôt et autres actifs courants	372	1 449	1	1 822

Eléments de passif	Production	Services		Total au 30/09/2018
		Non immobilier	Immobilier	
<b>Passifs non courants</b>				
Passifs financiers non courants		4 230		4 230
Engagements envers le personnel	1 085	527		1 612
Autres provisions	685	327		1 012
Impôts différés	6		1 493	1 499
Autres passifs non courants		4		4
<b>Passifs courants</b>				
Passifs financiers courants (moins d'un an)	7	1 340	39	1 386
Provisions (part à moins d'un an)	41			41
Fournisseurs et autres créditeurs	18 268	5 505	559	24 332
Dettes d'impôt	84			84
Autres passifs courants	994	300	281	1 575

### Eléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2019 (Valeurs en K€)

Eléments d'actif	Production	Services		Total au 30/09/2019
		Non immobilier	Immobilier	
<b>Actifs non courants</b>				
Goodwill	3 800	1 530		5 330
Immobilisations incorporelles	157	67		224
Immobilisations corporelles	3 843	513	9 318	13 674
Immeuble de placement				
Impôts différés	426	370	15	811
Autres actifs non courants	301	20		321
Actifs non courants destinés à être cédés				
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et en-cours	4 545	572		5 117
Clients et autres débiteurs	16 423	3 609	23	20 055
Créances d'impôt et autres actifs courants	478	509	15	1 002

Eléments de passif	Production	Services		Total au 30/09/2019
		Non immobilier	Immobilier	
<b>Passifs non courants</b>				
Passifs financiers non courants		3 173		3 173
Engagements envers le personnel	1 312	709		2 021
Autres provisions	311	324		635
Impôts différés	8	136	1 383	1 527
Autres passifs non courants		2		2
<b>Passifs courants</b>				
Passifs financiers courants (moins d'un an)	3	1 200	39	1 242
Provisions (part à moins d'un an)	34			34
Fournisseurs et autres créditeurs	17 499	5 194	530	23 223
Dettes d'impôt	99			99
Autres passifs courants	1 385	283	270	1 938

### Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2018 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets	119		119
Autres immobilisations incorporelles	61	69	130
Immobilisations incorporelles en cours		26	26
Avances et acomptes			
<b>Sous-Total immobilisations incorporelles</b>	<b>180</b>	<b>95</b>	<b>275</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions	34	55	89
Matériel et outillage	662	19	681
Autres immobilisations corporelles	270	218	488
Immobilisations corporelles en cours	548		548
Avances et acomptes	8		8
<b>Sous-Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 522</b>	<b>292</b>	<b>1 814</b>
<b>Total Investissements</b>	<b>1 702</b>	<b>387</b>	<b>2 089</b>

### Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2019 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets	24		24
Autres immobilisations incorporelles	21	11	32
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Sous-Total immobilisations incorporelles</b>	<b>45</b>	<b>11</b>	<b>56</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions		55	55
Matériel et outillage	715		715
Autres immobilisations corporelles	349	142	491
Immobilisations corporelles en cours	89	73	162
Avances et acomptes	51		51
<b>Sous-Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 204</b>	<b>270</b>	<b>1 474</b>
<b>Total Investissements</b>	<b>1 249</b>	<b>281</b>	<b>1 530</b>

### Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2018 (Valeurs en K€)

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	(121)	(82)	(203)
Immobilisations corporelles	(1 056)	(753)	(1 809)
<b>Total Dotations nettes aux amortissements</b>	<b>(1 177)</b>	<b>(835)</b>	<b>(2 012)</b>

### Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2019 (Valeurs en K€)

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	14	(80)	(66)
Immobilisations corporelles	(1 047)	(741)	(1 788)
<b>Total Dotations nettes aux amortissements</b>	<b>(1 033)</b>	<b>(821)</b>	<b>(1 854)</b>

## Partie 3 : notes annexes au compte de résultat

### Note 3.0 : Chiffre d'affaires

#### Méthode de reconnaissance du Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée :

- soit à la livraison des produits (base Ex-Works - départ usine ou entrepôt)
- soit à l'avancement pour les prestations de services (installation, agencement...)

Pour les contrats à long terme, le pourcentage d'avancement correspond aux montants des jalons acceptés par le client rapportés à la commande totale. Les produits enregistrés sur ce type de contrats au 30 septembre 2019 s'élèvent à 8 387 K€. Sur les contrats en cours au 30 septembre 2019, il a été perçu 1 239 K€ d'avances et les créances à recevoir s'élèvent à 1 224 K€.

Dans l'éventualité de pertes à terminaison, une provision est constituée. Au 30 septembre 2019, aucune provision n'a été constatée.

#### Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs d'activités (Valeurs en K€)

Les principes de classement des différentes activités du Groupe par secteurs sont les suivants :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux,
- Mèches et mèches.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Activités immobilières,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires par secteurs d'activité	30/09/2018	30/09/2019
Secteur Production	69 619	63 816
Secteur Services	12 818	13 270
<b>Total</b>	<b>82 437</b>	<b>77 086</b>

#### Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs géographiques (Valeurs en K€)

Chiffres d'affaires par secteurs géographiques	30/09/2018	30/09/2019
France	66 381	63 350
Europe (hors France)	3 204	1 851
Reste du monde	12 852	11 885
<b>Total</b>	<b>82 437</b>	<b>77 086</b>

Le chiffre d'affaires « Reste du monde » correspond à l'activité des filiales en Chine. Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

### Note 3.1 : Résultats par secteurs d'activité

#### Résultat Opérationnel (Valeurs en K€)

Résultats opérationnels	30/09/2018	30/09/2019
Secteur Production	2 443	1 457
Secteur Services	1 769	2 311
<b>Total</b>	<b>4 212</b>	<b>3 768</b>

#### Résultat Nets (Valeurs en K€)

Résultats nets	30/09/2018	30/09/2019
Secteur Production	1 953	1 083
Secteur Services	1 029	1 509
<b>Total</b>	<b>2 982</b>	<b>2 592</b>

### Note 3.2 : Charges de personnel (Valeurs en K€)

Charges de personnel	30/09/2018	30/09/2019
Salaires	(16 034)	(15 444)
Charges sociales	(5 727)	(5 262)
Frais d'intérim	(3 056)	(2 937)
Participation	(71)	
Dotations nettes engagements de retraite	280	(104)
<b>Total</b>	<b>(24 608)</b>	<b>(23 747)</b>

### Note 3.3 : Dotations aux amortissements et provisions (Valeurs en K€)

Dotations aux amortissements	30/09/2018	30/09/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(203)	(207)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(1 809)	(1 795)
<b>Dotations aux amortissements des immobilisations</b>	<b>(2 012)</b>	<b>(2 002)</b>

Dotations nettes aux provisions	30/09/2018	30/09/2019
Dotations aux provisions pour litiges salariaux	(265)	(81)
Dotations aux provisions pour autres litiges	(29)	(16)
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	(136)	(143)
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>(430)</b>	<b>(240)</b>
Reprises / utilisations sur provisions pour litiges salariaux		
Reprises / utilisations sur provisions pour autres litiges		
Reprises / utilisations sur dépréciations des actifs circulants		
<b>Reprises / utilisations sur provisions</b>		
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>(430)</b>	<b>(240)</b>

Les reprises de provisions utilisées ont été positionnées en déduction des charges comptabilisées de même nature.

### Note 3.4 : Autres produits et charges d'exploitation (Valeurs en K€)

<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2019</b>
Autres charges d'exploitation	(63)	(341)
Autres produits d'exploitation	161	217
<b>Total autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>98</b>	<b>(124)</b>

### Note 3.5 : Autres produits et charges opérationnels (Valeurs en K€)

<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2019</b>
Dotation nette aux provisions pour charges non-récurrentes	(155)	(432)
Charges non récurrentes		
Produits non récurrents		
Crédit d'impôt sur exercices antérieurs		
<b>Total Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(155)</b>	<b>(432)</b>

La dotation nette de l'exercice correspond à la dépréciation du goodwill de MEDIACOLOR SPAIN.

### Note 3.6 : Coût de l'endettement financier net / Autres produits et charges financiers

La gestion de trésorerie est centralisée par la holding MEDIA 6 SA. Chaque filiale dispose d'un compte courant rémunéré en fonction du taux du marché sur lequel MEDIA 6 SA place ses excédents et approvisionne ses insuffisances (sauf pour les emprunts antérieurement conclus par les entreprises nouvellement rachetées). Seul l'excédent global de trésorerie (ou l'insuffisance globale) est placé ou emprunté par la holding sur le marché.

### Note 3.7 : Impôt sur les bénéfices (Valeurs en K€)

<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2019</b>
Impôt sur les résultats	(1 054)	(1 158)
Charges / Produits intégration fiscale		
Impôts différés	(114)	(102)
<b>Total impôt sur les bénéfices</b>	<b>(1 168)</b>	<b>(1 260)</b>

L'impôt sur les résultats des sociétés françaises a été comptabilisé au 30/09/2019 au taux de 33,33% majoré de la contribution sociale de 3,3% sur une partie de l'impôt société, soit un taux effectif global de 34,43%. L'impôt sur les sociétés a été calculé à 28% sur une partie du résultat fiscal.

L'impôt sur les résultats des sociétés étrangères a été comptabilisé au 30/09/2019 au taux en vigueur dans chacun des pays concernés.

### Note 3.8 : Impôts différés (Valeurs en K€)

Les impôts différés en consolidation résultent des retraitements et éliminations pratiqués, et des différences temporelles apparaissant entre les bases comptables et les bases fiscales. Ils sont évalués en utilisant les règles fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la clôture. Les impôts différés actifs s'élevaient à 811 K€ et les impôts différés passifs à 1 528 K€. La variation de l'impôt différé comptabilisée au compte de résultat annuel se traduit par une charge de 102 K€. L'activation des impôts différés actifs a été effectuée en tenant compte des perspectives de résultats des deux prochains exercices. Il est par ailleurs précisé que les déficits ne sont pas activés sur les filiales étrangères.

Impôts différés actifs (en K€)	30/09/2018	Variations		30/09/2019
		par réserves	par résultat	
Différences temporelles (social vs fiscal)	592		42	634
Elimination résultats internes	8			8
Amortissements dérogatoires	(224)		55	(169)
Activation des reports déficitaires	252		(120)	132
Rééval. constructions (immeubles placement)				
Fonds de commerce	42			42
Dépréciation des actions propres	(30)		30	
Dépréciation des actions propres	122		(112)	10
IFRIC 21	12		1	13
Autres	171		(30)	141
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>945</b>		<b>(134)</b>	<b>811</b>

Impôts différés passifs (en K€)	30/09/2018	Variations		30/09/2019
		par réserves	par résultat	
Différences temporelles (social vs fiscal)			(74)	(74)
Elimination résultats internes	2			2
Amortissements dérogatoires	17		3	20
Rééval. constructions (immob. corporelles)	1 578		(86)	1 492
Crédit bail	(91)		4	(87)
IFRIC 21	(13)		(2)	(15)
Dépréciation des actions propres			216	216
Autres	6	(3)	(29)	(26)
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>1 499</b>	<b>(3)</b>	<b>32</b>	<b>1 528</b>

### Analyse et variation du taux de l'impôt sur les sociétés (Valeurs en K€)

Taux de l'impôt sur les sociétés	30/09/2018	30/09/2019
Résultat net consolidé	2 982	2 593
Impôt sur les bénéfices	(1 168)	(1 260)
<b>Résultat net consolidé imposable</b>	<b>4 150</b>	<b>3 853</b>
<b>Impôts sur les sociétés théorique</b>	<b>(1 429)</b>	<b>(1 327)</b>
<b>Taux d'imposition de droit commun</b>	<b>34,43%</b>	<b>34,43%</b>
Différences permanentes	116	(46)
Déficits reportables non activés	(29)	(89)
Bénéfices non taxés car imputés sur déficits antérieurs non activés		
Ecart de taux d'imposition	174	202
<b>Impôt sur les sociétés comptabilisé</b>	<b>(1 168)</b>	<b>(1 260)</b>
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>(28,14%)</b>	<b>(32,70%)</b>

### Note 3.9 : Résultat par action (Valeurs en €)

Le résultat par action est calculé par rapport au résultat part du Groupe.

Résultat par action	30/09/2018	30/09/2019
Résultat net consolidé (part du Groupe, en K€)	2 982	2 593
Nombre moyen d'actions	3 050 000	3 050 000
<b>Résultat net par action de base</b>	<b>0,98</b>	<b>0,85</b>
Equivalents actions sur options de souscription		
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	3 050 000	3 050 000
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>0,98</b>	<b>0,85</b>

### Note 3.10 : Effectifs

Au 30/09/2019, le Groupe MEDIA 6 emploie 542 personnes dont :

- cadres / maîtrise 48%
- ouvriers / employés 52%

Les principes de classement des différentes activités du Groupe sont décrits en note 3.0.

Secteur d'activités	30/09/2018	30/09/2019
Secteur Production	494	474
Secteur Services	60	68
<b>Total Effectifs</b>	<b>554</b>	<b>542</b>

Il est rappelé que la répartition des effectifs par secteurs d'activités présentée ci-dessus, traduit une situation ponctuelle arrêtée au 30 septembre 2019. La variation d'activité au cours de l'exercice a corrélativement entraîné, spécialement en ce qui concerne le secteur production, un ajustement des effectifs. Le nombre de salariés n'a donc pas nécessairement été toujours le même au cours de la période écoulée. Ci-après sont indiqués les effectifs moyens annuels mesurés en équivalent temps plein (ETP).

Effectifs	Moyenne 2018	Moyenne 2019
Personnel sous contrat CDI ou CDD	544,1	487,6
Intérim	87,5	82,2
<b>Total Effectifs moyens (ETP)</b>	<b>631,6</b>	<b>569,8</b>

La moyenne 2019 inclut le personnel appartenant aux structures MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd, DDF INTERNATIONAL Ltd (ex-ARTIUM PRODUCTION Ltd) et DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Ltd. Hors Chine, les effectifs moyens totaux se sont élevés à 468,1 en 2019 contre 499 en 2018, soit une baisse moyenne de 6,2%.

### Note 3.11 : Autres informations

#### Mandataires sociaux

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 817 K€. Elle était de 812 K€ pour le précédent exercice.

Il est par ailleurs précisé que la rémunération du Directeur Général Délégué se décompose en une partie fixe représentant 80% environ de la rémunération totale, et en une partie variable à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel consolidé du Groupe pour l'exercice concerné. A l'atteinte de cet objectif cette partie variable représente environ 20% de la rémunération totale.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Au 30 septembre 2019, la charge consolidée relative aux honoraires des commissaires aux comptes intervenant pour l'ensemble des filiales du Groupe (y compris la consolidation) s'élevait à 200,8 K€. La charge correspondante de l'exercice précédent s'établissait à 189,2 K€.

(en millions d'euros)	Grant Thornton				Efico			
	Montants		%		Montants		%	
	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/18	2017/18
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	32,7	39,2	39 %	45 %	35,7	39,9	51 %	57 %
Filiales intégrées globalement	41,3	41,1	49 %	48 %	34,6	30,4	49 %	43 %
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Émetteur	9,4	6,0	11 %	0 %	0,0	0,0	0 %	0 %
Filiales intégrées globalement	1,4	0,0	2 %	7 %	0,0	0,0	0 %	0 %
<i>dont juridique, fiscal, social</i>	0,0	0,0	0 %	0 %	0,0	0,0	0 %	0 %
<b>Total</b>	<b>84,8</b>	<b>86,3</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>70,3</b>	<b>70,3</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### Suivi du contrôle fiscal 2013-2015

Il est rappelé qu'à la clôture au 30 septembre 2017, une provision de 792 K€ a été constituée en regard de sommes réclamées par l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 à 2015. Nos conseils juridiques estiment que les rappels notifiés sont extrêmement contestables et espèrent un abandon des sommes en litige.

## Partie 4 : événements postérieurs à la clôture

### Croissance externe

Dans sa séance du 11 octobre 2019, le Conseil d'Administration a donné son approbation pour l'acquisition de la société IMG Inc (Interior Manufacturing Group), acteur canadien spécialisé dans la réalisation d'agencements de points de vente de luxe sur le marché nord-américain. Cette société, qui compte plus de 200 salariés, affiche une croissance rentable avec un chiffre d'affaires estimé pour 2019 à 29 M€.

L'opération a été concrétisée par la signature le 13 décembre 2019 d'un SPA (Share Purchase Agreement) entre les sociétés. Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie de MEDIA 6, qui vise à conforter le positionnement haut de gamme de ses offres sur des zones géographiques clés. La société IMG sera intégrée dans le courant du 1er trimestre 2020.

### MEDIA 6 SA

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fera l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

## Partie 5 : engagements hors bilan

### Cautions accordées par MEDIA 6 SA

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2019 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 SA jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 69 K€ le cas échéant.

En février 2016, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (E34). Cette caution s'élève à la somme maximum de 2 471 000 € et s'est éteint le 30/09/19.

En mars et mai 2016, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire E34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 50 000€.

En juillet 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (J34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 3 715 000 €.

En juillet 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire J34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 90 000 €.

En octobre 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (F34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 2 322 000 €.

En octobre 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire F34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 126 722 €.

En juin 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (G34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 2 325 877 €.

En juin 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire G34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 232 588 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 3 569 000 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 356 900 €.

En avril 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 730 000 €.

En avril 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 73 000 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 418 229 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 avenant lot 16).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 41 823 €.

En juin 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction de navires (C34 et H34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 10 035 936 €.

En juin 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navires C34 lots 4 et 10, et H34).

Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 1 003 594 €.

## **Engagements de crédit bail**

Voir note 2.3 de l'Annexe sur les comptes consolidés

### Clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA.

Des exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2019	Échéances	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers	
<b>Emprunts à moyen terme</b>			
<b>MEDIA 6 SA (HSBC)</b> <b>Emprunt 2 000 K€</b> Souscrit en mars 2018 Durée : 20 trimestres	1 510 K€	15/04/2023	Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
<b>MEDIA 6 SA (CE)</b> <b>Emprunt 2 000 K€</b> Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	1 444 K€	05/04/2023	Néant
<b>MEDIA 6 SA (LCL)</b> <b>Emprunt 2 000 K€</b> Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	1 411 K€	07/03/2023	Néant
<b>Total</b>	<b>4 365 K€</b>		

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels Consolidés

## ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2019

### **MEDIA 6 SA**

Capital social : 9 760 000 €

Siège social : 33, avenue du bois de la pie - 93290 Tremblay-en-France

### **Période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019**

Aux actionnaires de la société Media 6,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDIA 6 SA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

##### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### **Evaluation des goodwill**

##### **Risque identifié :**

Au 30 septembre 2019, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 5 330 milliers d'euros. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'utilité de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 2.3.1. « Tests de valorisation des actifs immobilisés » des notes annexes aux comptes consolidés, la valeur d'utilité se fonde sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par lesdits actifs. Compte tenu de la sensibilité de ces actifs aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des goodwill comme un point clé de notre audit.

#### **Notre réponse :**

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe.

Nous avons évalué les principales estimations, notamment les hypothèses sous-tendant les prévisions de flux de trésorerie, tels que le taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus.

Nous avons examiné la pertinence des analyses de sensibilité aux hypothèses clés réalisées par le Groupe et nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité pour corroborer les analyses du Groupe.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **Déclaration de performance extra financière**

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra financière ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### **Désignation du commissaire aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Media 6 SA par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 et du 28 mars 2014 pour Efico.

Au 30 septembre 2019, Grant Thornton était dans la douzième année de sa mission sans interruption et EFICO dans la sixième année, dont respectivement douze et six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

##### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

##### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

###### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de

fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Argenteuil, le 29 janvier 2020

Les commissaires aux comptes,

**GRANT THORNTON**

*Membre français de Grant Thornton International*

**Mme Solange AIACHE**

Associée

**EFICO**

**M. Michel STALLIVIERI**

Associé

# Dépendance du Groupe MEDIA 6 face à certains facteurs de risque

## Les risques opérationnels

### Risque lié aux conditions de marché

La communication sur le point de vente est un secteur d'activité fortement concurrentiel et très atomisé. Le positionnement du Groupe MEDIA 6 sur ce marché est d'apporter en permanence un ensemble diversifié de produits et de prestations : intégration verticale (création, fabrication, agencement, installation), intégration horizontale (offre multi matériaux avec des usines spécialisées). L'outil de production est à la pointe dans son domaine d'activité.

### Assurances

Le Groupe a toujours assuré de manière satisfaisante ses activités dans des conditions conformes aux normes de la profession. Il a mis en place des programmes d'assurance qui permettent une couverture pour divers risques et activités importants qui concernent :

- les risques de dommages matériels et les pertes d'exploitation qui en résultent
- la responsabilité civile
- la responsabilité des dirigeants
- le transport

Le Groupe MEDIA 6 a souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela était nécessaire, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les programmes d'assurance sont supervisés par un courtier spécialisé et répartis sur des compagnies d'assurance européennes à surface financière importante.

## Les risques liés à l'activité internationale

### Risque de taux d'intérêt

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Risque de change

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme risqué.

## Les risques liés à l'environnement financier

### Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de sa clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes), dont aucun ne dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé.

### Risque sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est extrêmement faible pour le Groupe MEDIA 6 du fait d'un endettement à long terme modéré (9% des capitaux propres) et d'une trésorerie nette courante représentant 30,6% du total du bilan consolidé.

### **Risque de liquidité / Informations sur les clauses de défaut au sein des contrats d'emprunt**

Le détail de ces clauses est exposé dans l'annexe aux comptes consolidés annuels (Partie 5 - Engagements hors Bilan). Les conditions de leur application ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2019.

L'échéancier des passifs financiers figure dans la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Risque de sensibilité des capitaux propres**

Une partie des actifs (7,7% du total actif consolidé au 30 septembre 2019) est composée d'éléments incorporels (goodwills) dont la valeur dépend en grande partie de résultats opérationnels futurs. L'évaluation de ces goodwills suppose également que le Groupe MEDIA 6 formule des hypothèses réalistes sur des éléments qui sont par nature incertains. Au cas où un changement intervenait dans les hypothèses sous-tendant cette évaluation, une réduction des capitaux propres serait à enregistrer.

### **Risque de déficience du contrôle interne**

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs. Elle concerne les systèmes d'information utilisés par les filiales, le contrôle budgétaire, l'élaboration des comptes consolidés, la gestion centralisée de la trésorerie, les opérations de nature juridique ou financière.

Le Groupe MEDIA 6 étend par ailleurs progressivement à l'ensemble de ses filiales un ensemble de procédures et normes communes dans des domaines variés : gestion des achats, suivi des engagements, procédures qualité...

### **Risque d'erreurs ou de pertes de données informatiques**

Les filiales françaises du Groupe sont dotées d'un système informatique de base intégrant la gestion commerciale, la gestion de production et la gestion comptable. Les informations peuvent être ainsi suivies en temps réel, les risques d'erreur liés à la saisie multiple sont réduits.

Pour pallier aux risques de panne, de coupure électrique, d'attaque de virus ou de vol de données, le Groupe MEDIA 6 s'est doté des outils appropriés tels qu'onduleurs, pare-feux, anti-virus. Par ailleurs des sauvegardes journalières sont effectuées et stockées sur des sites différents.

# Groupe Media 6, déclaration consolidée de performance extra financière

## Responsabilité sociale

La politique sociale du Groupe Media 6 passe par une vigilance sur le niveau de rémunération (adéquation aux conditions de marché), l'harmonisation des salaires pour éviter la discrimination, le niveau d'expertise des salariés (formation à la demande) et les performances individuelles en regard de l'adéquation au poste et de l'attente des collaborateurs. Des évaluations sont effectuées sur une base annuelle directement entre les collaborateurs et leur manager.

### Structure des effectifs (en ETP)

La répartition par pays en moyenne annuelle et celle au 30 septembre 2019 ont été les suivantes :

Moyenne 2019	France	Europe	Chine	Totaux
Permanents	325	70	93	488
Temps partiel	70	-	12	82
<b>Totaux</b>	<b>395</b>	<b>70</b>	<b>105</b>	<b>570</b>

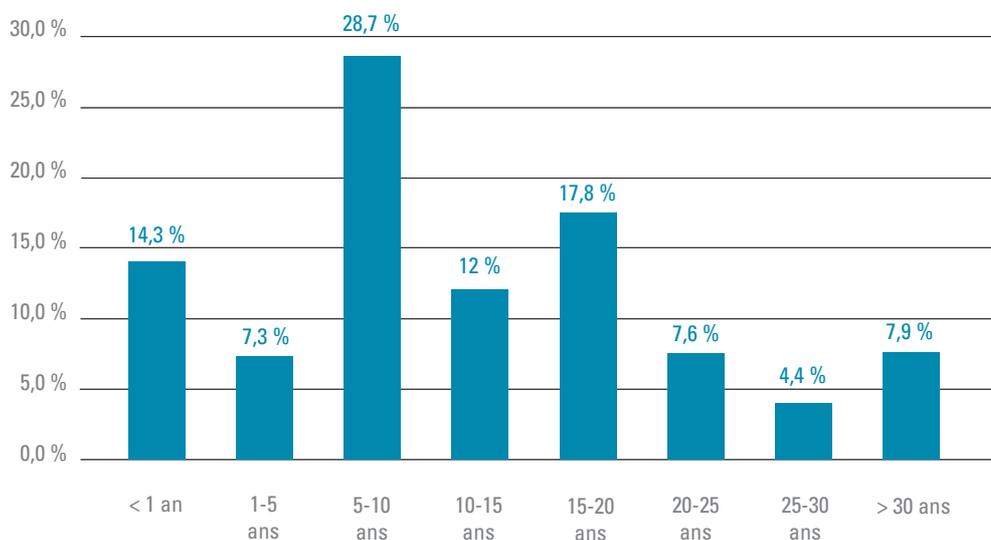
Au 30/09/19	France	Europe	Chine	Totaux
Permanents	318	63	67	448
Temps partiel	63	-	12	75
<b>Totaux</b>	<b>381</b>	<b>63</b>	<b>79</b>	<b>523</b>

Les statistiques qui suivent concernent les seules filiales françaises.

La répartition comparée hommes / femmes au 30 septembre était la suivante :

	Au 30/09/2018	Au 30/09/2019
Hommes	64,5%	61,7%
Femmes	35,5%	38,3%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Au 30 septembre 2019, la pyramide des anciennetés était la suivante :



Cette répartition met en évidence l'ancienneté importante des collaborateurs en France (en moyenne 11,4 ans), reflet d'une politique soucieuse de fidéliser les collaborateurs et vigilante sur les conditions de travail.

La répartition comparée par catégorie au 30 septembre était la suivante :

	Au 30/09/2018	Au 30/09/2019
Ouvriers-employés	59,5%	51,8%
Agents de maîtrise	12,3%	13,7%
Cadres	28,2%	34,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

La répartition comparée en fonction du salaire brut mensuel au 30 septembre était la suivante :

< 2000 €	44,9%	42,1%
2001 à 3000 €	27,8%	28,6%
3001 à 4000 €	14,7%	17,3%
4001 à 5000 €	7,6%	7,3%
> 5000 €	5,0%	4,7%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Une politique de rémunération variable existe pour les fonctions commerciales.

Les augmentations salariales sont effectuées en fonction d'une part de l'évolution de la carrière, d'autre part de l'appréciation des performances personnelles (pro meritis). Des primes annuelles sont versées au sein de chaque filiale en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires la concernant.

Il n'a pas été mis en place de plan d'actionnariat salarié en France.

## Responsabilité environnementale

Le Groupe MEDIA 6 a fait de sa responsabilité environnementale un engagement important de sa politique. L'ambition du Groupe est de consolider sa position en tant que partenaire de confiance de ses clients en contribuant pro activement à leurs propres démarches.

Les activités du Groupe ne comprennent pas de risque environnemental majeur direct. Toutefois certains de nos sites industriels en France sont considérés comme « installations classées pour la protection de l'environnement » et soumis à ce titre aux contrôles de la DRIRE. Les points pouvant avoir des impacts environnementaux et qui font l'objet d'actions spécifiques concernent notamment :

- la maîtrise des consommations d'énergie
- la maîtrise des nuisances sonores vis-à-vis du personnel
- la maîtrise des nuisances pour les riverains
- la gestion des déchets
- le recyclage et la valorisation des déchets par des sous-traitants spécialisés
- la gestion des rejets de composés organiques volatils (COV)
- le stockage de produits sensibles, avec bacs de rétention

Les sites industriels planifient et réalisent des contrôles périodiques, afin de répondre aux dispositions réglementaires applicables. Selon les besoins, ces contrôles sont réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires extérieurs. Si une non-conformité est mise en évidence, un plan d'action est mis en place pour y remédier.

A la clôture de l'exercice au 30 septembre 2019, aucune provision n'a été constituée pour risques en matière d'environnement.

La liste des actions opérationnelles dans le domaine environnemental peut se présenter comme il suit :

### Certifications

Les sites des filiales MEDIA 6 PRODUCTION PLV (La Ferté Milon - 02) et MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amplepuis) sont certifiés ISO 14001 depuis 2012 et ont été recertifiés en 2018 selon le nouveau référentiel 2015.

MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS a obtenu la certification 14001 au cours de l'exercice.

Les sites des filiales MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS (Sainte Pazanne - 44) et MEDIA 6 PRODUCTION PLV (La Ferté Milon) sont certifiés PEFC depuis 2013. Une certification FSC est en cours pour 2020.

Le nouveau site de MEDIA 6 en Chine est certifié ISO 9001 et audité par plusieurs clients selon des référentiels équivalents à la certification SA 8000, et a été certifié 14001 sur l'exercice.

## Réduction de l'empreinte carbone

### Produits

Nous avons mis en place en 2019 une démarche d'éco conception qui a été labellisée au plus haut niveau en fin d'année par l'organisme AFAC.

Au sein de l'usine de MEDIA 6 PRODUCTION PLV, grâce aux investissements réalisés en 2017, afin de réutiliser les déchets et rebuts d'injection, plus de 50% du volume de plastique injecté cette année provient du recyclage. L'objectif à deux ans est d'utiliser 100% de matière recyclée pour l'injection.

### Emballages

100% du carton ondulé utilisé pour les emballages est certifié PEFC/FSC depuis 2013.

Le recyclage de nos déchets carton en circuit court (moins de 30 km) a été mis en place en 2019 en collaboration avec une ESAT.

### Sites industriels

Nous avons réalisé le bilan GES (Gaz à Effet de Serre) de nos sites de production en France avec le support de l'ADEME.

20% de la consommation électrique du Groupe provient d'une énergie verte renouvelable.

Nous poursuivons notre programme pluriannuel lancé en 2013 de réduction d'énergie dans nos usines :

- MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amplepuis - 69))

Rénovation de l'isolation des toitures sur 5 ans.

- MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS (Sainte Pazanne - 44)

Rénovation totale des espaces de bureaux (isolation, fenêtres...).

- MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, MEDIA 6 PRODUCTION METAL, MEDIA6 PRODUCTION PLV, Siège social

Le programme de remplacement des éclairages au néon par des éclairages Led initié en 2015 sur le site de Sainte Pazanne ayant permis une réduction de la consommation d'électricité de 60%, chiffre largement supérieur aux prévisions initiales de 40%, a été étendu aux autres sites du Groupe au travers d'un plan sur 3 ans.

### Parcs véhicules

Nous avons engagé une politique volontariste pour l'utilisation de véhicules propres. Tous les véhicules sont à un niveau de rejet inférieur à 105 g.

Une borne de recharge électrique a été installée au siège du Groupe. Les véhicules de société du Siège ont été remplacés par des véhicules électriques.

### Parcs machines

MEDIA 6 investit sur tous ses sites et intègre de nouveaux équipements moins énergivores, plus flexibles et plus ergonomiques.

## Programmes clients

Depuis 2013 nous sommes intégrés au CDP (Carbone Disclosure Program) du Groupe L'OREAL (noté 'A' dans chacune des 3 catégories de notation de ce programme) dans le cadre du « Sharing Beauty With All ».

Nous sommes également intégrés au programme Ecovadis avec plusieurs de nos clients, nous serons ECOVADIS GOLD en 2020

Nous adhérons au programme Global Concept France depuis 2018.

## Programmes partenaires

A fin 2019 95% des partenaires ont adhéré à la charte RSE. Pour 2020 nous avons lancé la certification ISO 20400 (Achats responsables).

## Responsabilité sociétale

La direction du Groupe MEDIA 6 s'inscrit durablement dans une démarche RSE et déclare que son engagement est sincère et motivé.

Le programme RSE est mis en œuvre au sein des filiales et adopte une approche basée sur un socle des valeurs essentielles : promouvoir le sens de la responsabilité et l'épanouissement des salariés au travail.

La stratégie RSE du Groupe MEDIA 6 est ainsi au cœur du processus décisionnel et se décline comme suit : opérer de manière responsable et durable

Nous gérons nos activités conformément aux attentes de diverses parties prenantes tant aux niveaux national et international.

Nous considérons également la responsabilité d'entreprise comme une composante stratégique qui nous aide à gérer les risques et à saisir les opportunités qui s'offrent à nous dans un monde en évolution.

Nous nous engageons à comprendre, surveiller et gérer notre impact social, environnemental et économique pour nous permettre de contribuer à l'objectif plus large de développement durable de la société.

Nous mobilisons tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs sociétaux, et nous invitons les différents responsables et salariés du Groupe à adhérer pleinement pour relever les nouveaux défis.

Cet engagement est profondément enraciné dans nos valeurs fondamentales et nous visons à démontrer ces responsabilités à travers nos actions et dans le cadre de nos politiques d'entreprise.

Au sein du Groupe MEDIA 6, nous définissons la responsabilité sociétale de l'entreprise comme suit:

1. Progresser dans notre démarche écologique en améliorant les performances environnementales de nos usines et en réduisant l'impact carbone de nos produits d'une manière organisée et continue.
2. Encourager l'acquisition de compétences à tous les niveaux par la formation, l'encadrement et la communication. Il est nécessaire d'améliorer les pratiques au travail et de promouvoir notre savoir-faire dans la PLV.
3. Améliorer la qualité de vie au travail et encourager la parité, défendre la diversité et assurer la protection de chacun des salariés sans aucune discrimination.
4. Inciter les collaborateurs à observer des comportements éthiques dans les affaires et à lutter contre la corruption avec fermeté et transparence.
5. Communiquer avec les différentes parties intéressées par la démarche RSE du Groupe MEDIA 6 et coordonner les efforts pour la mise en œuvre d'actions communes.
6. S'impliquer dans la vie communautaire dans les localités où sont implantées toutes nos filiales par la participation aux activités associatives et culturelles.

La Direction Générale veille à ce que toutes les questions de responsabilité sociétale des entreprises soient prises en compte et soutenues dans nos activités opérationnelles et administratives et soient conformes aux meilleurs intérêts des parties prenantes du Groupe MEDIA 6.

Tous les employés, fournisseurs et partenaires doivent adopter les considérations de responsabilité sociale d'entreprise décrites dans cette politique dans leurs activités quotidiennes. Les dirigeants du Groupe MEDIA 6 doivent servir de modèles en intégrant ces considérations dans la prise de décision dans toutes les activités commerciales. Les directeurs de filiales doivent veiller à ce que des structures organisationnelles appropriées soient en place pour identifier, surveiller et gérer efficacement les problèmes de responsabilité sociale de l'entreprise et les performances pertinentes pour notre activité.

Cette politique s'applique aux activités entreprises par ou au nom du Groupe MEDIA 6.

# Comptes Sociaux

AU 30 SEPTEMBRE 2019

## Rapport de gestion du conseil d'administration du 8 janvier 2020 relatif aux comptes sociaux de MEDIA 6 SA arrêtés au 30 septembre 2019

### Activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires a représenté 6 674 K€, en diminution de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent. Il correspond essentiellement à des prestations de services refacturées aux différentes filiales du Groupe. Le total des charges et autres produits d'exploitation de l'exercice s'est établi à -6 416 K€.

Le résultat d'exploitation s'est ainsi élevé à 259 K€ contre 572 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat financier est de +2 268 K€ contre +3 168 K€ l'année précédente et comprend notamment :

- 4 168 K€ de dividendes perçus (3 239 K€ pour le précédent exercice)
- -541 K€ de dépréciation d'actions propres
- 250 K€ de gains de change
- 14 K€ de charges financières nettes
- -1 622 K€ de charges financières nettes

Le résultat fiscal du Groupe intégré est bénéficiaire pour un montant de 3 315 K€. L'impôt dû d'un montant de 1 089 K€ sera payé en partie, en imputant la réduction CICE relatif à l'année 2018 de 104 K€ du crédit d'impôt apprentissage de 6,7 K€, et le crédit impôt Mécénat pour 2,1 K€. En raison du montant élevé de l'impôt dû, la société devra payer une contribution sociale de l'IS de 10,4 K€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 2 214 K€.

### Faits caractéristiques de l'exercice

Le Conseil d'Administration du 1er octobre 2018 a décidé de nommer par cooptation M. Laurent FRAYSSINET comme administrateur de la société en remplacement de M. Jean Patrick FAUCHER démissionnaire. Cette nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2019.

### Evènements postérieurs à la clôture

Dans sa séance du 11 octobre 2019, le Conseil d'Administration a donné son approbation pour l'acquisition de la société IMG Inc (Interior Manufacturing Group), acteur canadien spécialisé dans la réalisation d'agencements de points de vente de luxe sur le marché nord-américain. Cette société, qui compte plus de 200 salariés, affiche une croissance rentable avec un chiffre d'affaires estimé pour 2019 à 29 M€. L'opération a été concrétisée par la signature le 13 décembre 2019 d'un SPA (Share Purchase Agreement) entre les sociétés. Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie de MEDIA 6, qui vise à conforter le positionnement haut de gamme de ses offres sur des zones géographiques clés. La société IMG sera intégrée dans le courant du 1er trimestre 2020.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fera l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

### Affectation du résultat

L'exercice comptable se solde par un résultat net bénéficiaire de 2 214 206 € qu'il est proposé d'affecter :

- A une distribution de dividende à concurrence de 732 000 €
- Le solde sera imputé au poste « Report à nouveau » soit 1 482 206 €

Cette distribution correspond à 0,24 € par action étant rappelé que les dividendes distribués à compter du 1er janvier 2005 ne bénéficient plus de l'avoir fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	Dividende net par action
30/09/2016	0,22 €
30/09/2017	0,24 €
30/09/2018	0,24 €

### Activité en matière de recherche et développement

Néant.

### Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous devons porter à votre connaissance le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, et l'impôt sur les sociétés correspondant. Pour l'exercice écoulé, les montants sont les suivants :

- Dépenses concernées	51 930 €
- Impôt sur les sociétés correspondant	17 310 €

### Informations concernant les conventions et engagements réglementés avec des sociétés liées

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport sur les conventions et engagements réglementés des Commissaires aux Comptes, concernant les conventions visées par les dispositions des articles L 225-40 et suivant du Code de Commerce, avant de les soumettre à votre approbation.

### Délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code et de la loi relative à la consommation n°2013-344 du 17 mars 2014, nous devons vous indiquer les délais de paiement des fournisseurs et des clients au titre des deux derniers exercices.

### En Euros

Fournisseurs	Total au 30/09/2018	Echu	Non échu Total	Non échu <30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	218 795	41 263	177 532	33 286	144 246	0
Fournisseurs Groupe	134 346	0	134 346	134 346	0	0
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>353 141</b>	<b>41 263</b>	<b>311 878</b>	<b>167 632</b>	<b>144 246</b>	<b>0</b>

Fournisseurs	Total au 30/09/2019	Echu	Non échu Total	Non échu <30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	417 417	24 976	392 441	20 893	371 548	0
Fournisseurs Groupe	170 167	0	170 167	170 167		0
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>587 584</b>	<b>24 976</b>	<b>562 608</b>	<b>191 060</b>	<b>371 548</b>	<b>0</b>

Échéances créances clients en euros	30/09/2018	30/09/2019
Non échu	1 233 241	926 816
Echu de 1 à 90 jours	139 405	161 411
Echu de 91 à 180 jours	149 703	
Echu de 181 à 360 jours	542 541	122 942
Echu > 360 jours	534 765	217 534
<b>Total créances clients (brutes)</b>	<b>2 599 655</b>	<b>1 428 703</b>

Les créances Groupe représentent la quasi-totalité des créances.

## Comptes sociaux de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2019

### BILAN au 30 septembre 2019 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Septembre 2018	Septembre 2019
Immobilisations incorporelles	1	129	134
Immobilisations corporelles	1	421	354
Immobilisations financières	1	32 404	31 612
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>32 954</b>	<b>32 100</b>
Clients et comptes rattachés	2	2 600	1 429
Autres créances et comptes de régularisation	2	10 965	3 790
Valeurs mobilières de placement	4	46	46
Disponibilités		12 834	18 280
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>26 445</b>	<b>23 545</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>59 399</b>	<b>55 645</b>

PASSIF	Notes annexes	Septembre 2018	Septembre 2019
Capital	5	9 760	9 760
Réserves et report à nouveau		25 206	28 021
Résultat de l'exercice		3 511	2 214
Subventions d'investissements		4	2
Provisions réglementées		49	1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>38 530</b>	<b>39 998</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>6</b>	<b>340</b>	<b>348</b>
Emprunts et dettes financières	7	5 568	4 372
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		353	587
Autres dettes et comptes de régularisation	3	14 608	10 340
<b>DETTES</b>		<b>20 529</b>	<b>15 299</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>59 399</b>	<b>55 645</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT au 30 septembre 2019 (Valeurs en K€)

	Notes annexes	Septembre 2018	Septembre 2019
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>6 999</b>	<b>6 674</b>
Achats et charges externes		(2 688)	(2 774)
Impôts, taxes et versements assimilés		(181)	(194)
Charges de personnel		(3 376)	(3 193)
Dotations nette amort. et prov. d'exploitation		(192)	(200)
Autres charges et produits d'exploitation		10	(54)
<b>Total des charges et autres produits d'exploitation</b>		<b>(6 427)</b>	<b>(6 415)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>572</b>	<b>259</b>
Résultat financier	8	3 168	2 268
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>3 740</b>	<b>2 527</b>
Résultat exceptionnel	9	6	19
Impôt sur les résultats	10	(235)	(332)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>3 511</b>	<b>2 214</b>

# Annexe aux Comptes Sociaux

## Règles et méthodes comptables

La société MEDIA 6 SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1er octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 SA regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 SA gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 SA soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

### Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Méthodes comptables utilisées

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge des coûts supportés pour l'ensemble du Groupe. Ces coûts comprennent les frais de 1ère catégorie directement affectables aux filiales (salaires des commerciaux ou des employés administratifs travaillant pour leur compte, surfaces privatives de locaux, honoraires spécifiques, etc...) et des frais de 2ème catégorie non directement affectables répartis en tenant compte du poids relatif des filiales dans le Groupe.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Ce poste est constitué essentiellement de logiciels et autres droits similaires.

- amortissement comptable : 3 ans linéaire
- amortissement fiscal : 3 ans linéaire

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissement Comptable	Amortissement Fiscal
Installations techniques, mat outillage	L 5 ans	D 5 ans
Installations Agencements Aménagements	L 5 à 10 ans	L 5 à 10 ans
Matériel de transport	L 4 à 5 ans	L 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L 3 à 5 ans	L/D 3 à 5 ans
Mobilier	L 5 ans	L 5 ans

## Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres est alors déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes de chaque société ainsi que des perspectives de résultats futurs. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres. Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut également être constatée si cela est nécessaire.

## Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

## Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées par :

- des provisions pour litiges prud'homaux : 150 000 €
- des provisions pour indemnités de fin de carrière : 197 839 €

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Le taux d'actualisation retenu pour le calcul est 0.47% au 30 septembre 2019 (Source taux iBoxx Corporates AA)

## Informations relatives au bilan et au compte de résultat

### Note 1 : Immobilisations (Valeurs en K€)

#### Tableau de variation

	Solde au 30/09/2018	Acquis / Dotations	Sorties / Reprises	Solde au 30/09/2019
<b>VALEURS BRUTES</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>953</b>	<b>64</b>		<b>1 017</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 510</b>	<b>67</b>		<b>1 577</b>
Autres participations	49 764	201	(45)	49 920
Prêts et autres immob. financières	1 823	324		2 147
<b>Immobilisations financières</b>	<b>51 587</b>	<b>525</b>	<b>(45)</b>	<b>52 067</b>
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>54 050</b>	<b>656</b>	<b>(45)</b>	<b>54 661</b>
<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(824)</b>	<b>(59)</b>		<b>(883)</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(1 089)</b>	<b>(134)</b>		<b>(1 223)</b>
Autres participations	(19 096)	(949)	212	(19 833)
Prêts et autres immob. financières	(87)	(535)		(622)
<b>Immobilisations financières</b>	<b>(19 183)</b>	<b>(1 484)</b>	<b>212</b>	<b>(20 455)</b>
<b>TOTAL AMORT. ET PROVISIONS</b>	<b>(21 096)</b>	<b>(1 677)</b>	<b>212</b>	<b>(22 561)</b>
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>32 954</b>	<b>(1 021)</b>	<b>167</b>	<b>32 100</b>

Au 30/09/2019 les titres de participation comprennent 150 788 actions propres MEDIA 6 SA enregistrées pour 2 145 K€ dont 25 148 actions acquises au cours de l'exercice pour un montant total de 325 K€, au cours moyen d'achat de 12,91 € dans le cadre du programme de rachat adopté lors de l'AGM du 30 mars 2019. Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2019 s'est élevé à 10,33 €. La valeur économique des 150 788 actions auto détenues est de 1 523 K€. La valeur au prix du marché étant inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée de 622 k€.

## Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

### Clients et comptes rattachés

Au 30 septembre 2019, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe.

### Autres créances et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs nettes 30/09/2018	Valeurs nettes 30/09/2019
Comptes courants Groupe et associés bruts	15 362	9 863
Dépréciations	(5 806)	(6 691)
Comptes courants Groupe et associés nets	9 556	3 172
Créances diverses	1 336	507
Charges constatées d'avance	73	112
<b>TOTAUX</b>	<b>10 965</b>	<b>3 791</b>

Les créances diverses comprennent des créances d'impôt (crédit d'impôt compétitivité emploi) remboursables ou imputables à plus d'un an pour un montant de 355 K€.

### Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs nettes 30/09/2018	Valeurs nettes 30/09/2019
Comptes courants Groupe et associés	12 994	8 376
Etat : dettes fiscales	223	195
Autres dettes	1 391	1 769
<b>TOTAUX</b>	<b>14 608</b>	<b>10 340</b>

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

### Note 4 : VMP et autres placements (Valeurs en K€)

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

Les titres de placement comprennent, au 30/09/2019, 4 500 actions MEDIA 6 pour un montant de 51 K€.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2019 s'est élevé à 10,33 €. La valeur économique des 4 500 actions auto détenues est de 45 K€. La valeur au prix du marché étant inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée de 5 K€.

MEDIA 6 SA a poursuivi ses opérations d'achats et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse TSAF pour assurer la régulation du cours de l'action MEDIA 6 et sa cotation en continu. Ces titres ne sont pas destinés à être conservés durablement.

VMP et autres placements	30/09/2018	30/09/2019
Actions propres	46	45
Sicav et FCP monétaires		
<b>Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)</b>	<b>46</b>	<b>45</b>

## Note 5 : Capital social

Le capital social de 9 760 K€ est constitué de 3.050.000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.

### Variation des capitaux propres (Valeurs en K€)

<b>Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2018</b>	
Capitaux propres avant distribution sur résultats antérieurs	38 530
Distribution sur résultats antérieurs	(697)
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	37 833
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Réduction de capital suite annulation actions propres	
Réduction du report à nouveau et des réserves suite annulation actions propres	
Résultat de l'exercice	2 214
Subventions d'investissements	(1)
Amortissements dérogatoires	(48)
<b>Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2019</b>	
Capitaux propres avant répartition	39 998

Le Conseil d'Administration n'a pas attribué au cours de l'exercice écoulé de plans d'options d'achats d'actions de la société.

## Note 6 : Provisions pour risques et charges (Valeurs en K€)

Désignations	30/09/2018	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/2019
			Utilisat.	Reprise	
Provisions indemnités de fin de carrière	190	198		(190)	198
Provisions pour litiges	150				150
<b>Total provisions risques et charges</b>	<b>340</b>	<b>198</b>		<b>(190)</b>	<b>348</b>

### Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans pour tous les salariés
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge de 18% à 45% de risque de 51 ans à 60 ans d'âge de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	43,84%
Actualisation	1.54% au 30/09/18 et 0.47% au 30/09/19 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

## Note 7 : Emprunts et dettes financières divers

### Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA.

Des exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2019	Echéances	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
<b>Emprunts à moyen terme</b>		
<b>MEDIA 6 SA (HSBC)</b> <b>Emprunt 2 000 K€</b> souscrit en mars 2018 Durée : 20 trimestres	1 510 K€	15/04/23 Ratios concernant les comptes consolidés Dettes nettes / Fonds propres <1 Dettes nettes / Ebitda <3
<b>MEDIA 6 SA (CE)</b> <b>Emprunt 2 000 K€</b> Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	1 444 K€	05/04/23 Néant
<b>MEDIA 6 SA (LCL)</b> <b>Emprunt 2 000 K€</b> Souscrit en mars 2018 Durée : 60 mois	1 411 K€	07/03/23 Néant
<b>TOTAL</b>	<b>4 365 K€</b>	

### Note 8 : Résultat financier (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/2018	Valeurs au 30/09/2019
Dividendes perçus	3 239	4 168
Intérêts et charges nets	(6)	14
Boni de confusion		
Différence de change	22	250
Provisions pour dépréciation des titres	(87)	(1 278)
Provisions pour dépréciation des comptes courants		(885)
<b>TOTAUX</b>	<b>3 168</b>	<b>2 269</b>

### Note 9 : Résultat exceptionnel (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/2018	Valeurs au 30/09/2019
Provisions règlementées	8	49
Résultat de cession participations et immob. corp.		
Divers	(2)	(30)
<b>TOTAUX</b>	<b>6</b>	<b>19</b>

### Note 10 : Impôt sur les résultats (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/2018	Valeurs au 30/09/2019
Impôt sur résultat courant	196	39
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	2	6
Impôt litige fiscal		
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	37	287
<b>TOTAUX</b>	<b>235</b>	<b>332</b>

Le Groupe MEDIA 6 intégré fiscalement a dégagé un bénéfice d'un montant de 3 315 K€.

### Note 11 : Effectifs

Au 30/09/2019, MEDIA 6 SA emploie 37 personnes dont :

- cadres / maîtrise : 89%
- employés : 11%

## **Note 12 : Evènements postérieurs à la clôture**

### Prise de participation

Dans sa séance du 11 octobre 2019, le Conseil d'Administration a donné son approbation pour l'acquisition de la société IMG Inc (Interior Manufacturing Group), acteur canadien spécialisé dans la réalisation d'agencements de points de vente de luxe sur le marché nord-américain. Cette société, qui compte plus de 200 salariés, affiche une croissance rentable avec un chiffre d'affaires estimé pour 2019 à 29 M€. L'opération a été concrétisée par la signature le 13 décembre 2019 d'un SPA (Share Purchase Agreement) entre les sociétés. Cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la stratégie de MEDIA 6, qui vise à conforter le positionnement haut de gamme de ses offres sur des zones géographiques clés. La société IMG sera intégrée dans le courant du 1er trimestre 2020.

### Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019 fait état d'un montant de redressement de 870 K€ qui fera l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale.

## **Note 13 : Engagements hors bilan**

### **Cautions accordées par MEDIA 6 SA**

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2019 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 SA jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 69 K€ le cas échéant.

En février 2016, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (E34). Cette caution s'élève à la somme maximum de 2 471 000 € et s'est éteint le 30/09/19.

En mars et mai 2016, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire E34). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 50 000 €.

En juillet 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (J34). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 3 715 000 €.

En juillet 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire J34). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 90 000 €.

En octobre 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (F34). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 2 322 000 €.

En octobre 2017, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire F34). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 126 722 €.

En juin 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (G34). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 2 325 877 €.

En juin 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire G34). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 232 588 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 16). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 3 569 000 €.

En novembre 2018, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 16). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 356 900 €.

En avril 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 lot 27). Cette caution s'élève au 30 septembre à la somme maximum de 730 000 €.

En avril 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 lot 27). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 73 000 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (K34 avenant lot 16). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 418 229 €.

En mai 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire K34 avenant lot 16). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 41 823 €.

En juin 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction de navires (C34 et H34). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 10 035 936 €.

En juin 2019, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navires C34 lots 4 et 10, et H34). Cette caution s'élève au 30 septembre 2019 à la somme maximum de 1 003 594 €.

## Note 14 : Autres informations

### Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 817 K€. Elle était de 812 K€ pour le précédent exercice.

### Suivi du contrôle fiscal 2013-2015

Il est rappelé qu'à la clôture au 30 septembre 2017, une provision de 792 K€ a été constituée en regard de sommes réclamées par l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 à 2015. Nos conseils juridiques estiment que les rappels notifiés sont extrêmement contestables et espèrent un abandon des sommes en litige.

### Relations avec les entreprises liées (Valeurs en K€)

Actif immobilisé	Participations	29 883
	Actions propres	2 145
	Dépôts et cautionnements	néant
Actif circulant	Clients et comptes rattachés	1 428
	Autres créances et cptes de régularisation	9 891
Emprunts et dettes financières	Emprunts d'actions	néant
Dettes	Fournisseurs et comptes rattachés	170
	Autres dettes	9 193
Produits d'exploitation	Refacturations de prestations de services	6 674
	Autres produits	8
Charges d'exploitation	Locations immobilières	(448)
	Autres charges	(101)
Produits financiers	Intérêts de comptes courants reçus	12
	Revenus des titres de participations	4 168
Charges financières	Intérêts de comptes courants versés	néant
	Abandon de créances	néant

### Convention d'intégration fiscale

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 SA est la société tête du Groupe en intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 SA. Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2019, la société a enregistré à ce titre une charge d'impôt de 287 K€.

### Sociétés en intégration fiscale au 30/09/2019

MEDIA 6 SA	MEDIA 6 AGENCEMENT	MEDIASIXTE METAL
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	MEDIA 6 360	LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIASIXTE (SCI)	MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIASIXTE BOIS	

# Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital	
			détenue par MEDIA 6 SA	% d'intérêt du Groupe
<b>Filiales détenues à plus de 50%</b>				
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	951 560	(962 890)	100,00%	100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	3 326 396	100,00%	100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	1 000 000	2 177 861	100,00%	100,00%
ATELIERS NORMAND	680 000	2 129 861	100,00%	100,00%
MEDIA 6 ASIA	922	727 895	100,00%	100,00%
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD	111	(882 772)	100,00%	100,00%
DDF INTERNATIONAL LTD	11	(1 613 956)	100,00%	100,00%
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	119 147	99,92%	99,92%
MEDIA 6 ROMANIA	750	1 099 108	100,00%	100,00%
COULEUR 6	66	(63 458)	100,00%	100,00%
MEDIA 6 AGENCEMENT	44 800	275 012	100,00%	100,00%
MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)	1 264 530	1 869 566	100,00%	100,00%
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	302 500	525 207	100,00%	100,00%
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	1 223 276	100,00%	100,00%
MEDIASIXTE (SCI)	15 245	11 741	100,00%	100,00%
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	1 955 346	100,00%	100,00%
MEDIASIXTE METAL	38 000	427 060	100,00%	100,00%
QUAI DE SEINE (SCI)	1 500	306	1,00%	100,00%
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	10 000	1 187 071	100,00%	100,00%

(\*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 SA qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants.

Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 SA	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
Brut	Net					
5 427 211	3 342 211		21 267 669	26 617 646	(68 870)	
3 637 000	3 637 000			10 186 450	(514 837)	690 000
18 473 676	6 002 834			14 923 632	842 603	1 240 000
1 800 000	1 800 000		3 855 000	689 922	474 992	300 000
922	922			1 802 914	311 621	900 000
350 000	0	5 085 433		7 865 269	148 234	
350 000	0	1 542 421		1 469 752	(120 837)	
1 822 451	873 451			1 935 470	(485 285)	
1 057	1 057	183 015		824 206	40 090	
141	0	63 163	6 930	0	1 357	
414 018	414 018			313 773	222 893	158 000
5 818 489	5 818 489			13 671 905	532 040	
542 861	542 861			88 056	82 357	
165 037	165 037			421 817	173 785	163 000
15 245	15 245			0	(3 513)	20 000
(*)	(*)			420 095	189 596	167 000
(*)	(*)			611 848	346 211	330 000
15	15			0	(1 194)	
10 000	10 000	1 115 213		719 762	304 675	200 000

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de Media 6 SA

arrêtés au 30 septembre 2019

Aux actionnaires de la société Media 6,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Media 6 relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Evaluation des titres de participation

### Risque identifié :

Au 30 septembre 2019, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 30,1 millions d'euros, soit 54% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition correspondant au prix payé et aux éventuels compléments de prix variables. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » du chapitre « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes ainsi que des perspectives de résultats futurs.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances sur la filiale concernée sont dépréciées et, le cas échéant, une provision pour risques et charges est constatée.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et, le cas échéant, de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues pour la détermination par la direction des perspectives de résultats futurs, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

#### **Notre réponse :**

Notre appréciation de ces évaluations s'est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les capitaux propres retenus avec les comptes des participations ;
- Rapprocher, le cas échéant, le montant des plus-values latentes issues d'évaluations d'experts externes à la société ;
- Corroborer notamment avec la direction financière le caractère raisonnable des hypothèses d'évaluation des perspectives de résultats futurs sur lesquelles, le cas échéant, repose l'estimation de la valeur d'utilité.

#### **Vérification spécifiques et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne contient pas les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales contrôlées par votre société prévues par l'article L. 233-6 du code de commerce.

#### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Media 6 par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 pour Grant Thornton et du 28 mars 2014 pour EFICO.

Au 30 septembre 2019, Grant Thornton était dans la douzième année de sa mission sans interruption et EFICO dans la sixième année, dont respectivement douze et six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Argenteuil, le 29 janvier 2020

Les commissaires aux comptes,

**GRANT THORNTON**

*Membre français de Grant Thornton International*

**Mme Solange AIACHE**

Associée

**EFICO**

**M. Michel STALLIVIERI**

Associé

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Cautions données par Media 6

##### Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

##### Nature et objet :

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 novembre 2018 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société STX, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 16), dont le montant s'élèverait à 3 569 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 novembre 2018 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 16), signée le 10 octobre 2017 avec la société STX pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 356 900 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 15 avril 2019 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 27), dont le montant s'élèverait à 730 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 15 avril 2019 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 27), signée le 3 avril 2019 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 73 000 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 17 mai 2019 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 16), dont le montant s'élèverait à 418 229 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 17 mai 2019 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire K34 (lot 16), signée les 21 mars et le 8 avril 2019 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 41 823 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 4), dont le montant s'élèverait à 3 183 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 4), signée le 28 novembre 2018 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 318 300 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 10), dont le montant s'élèverait à 4 460 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire C34 (lot 10), signée le 19 décembre 2018 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 446 000 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire H34 (lot 14), dont le montant s'élèverait à 2 392 936 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 20 juin 2019 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire H34 (lot 14), signée le 10 octobre 2017 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 239 293,60 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention de répartition des frais communs

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet**

#### Nature et objet :

Votre société a mis en place une convention de prestations de services, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012, avec les filiales suivantes :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 ROMANIA	MEDIACOLOR SPAIN
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES (ex-MEDIA 6 INSTALLATION)	MEDIA 6 ASIA MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)	

Au titre de cette convention, votre société refacture à l'ensemble des sociétés du groupe, les services communs et services généraux. Les frais directement affectables sont facturés par MEDIA 6 aux filiales concernées au prorata de l'utilisation effective s'il y a lieu.

Les frais non directement affectables sont repartis entre les sociétés concernées en tenant compte du poids relatif de chacune dans le groupe. Le poids de chaque société est déterminé comme le rapport entre son chiffre d'affaires et celui de l'ensemble du groupe. Les frais refacturés sont majorés d'un mark up de 10%.

Au titre de la convention de répartition des frais commun, le montant des refacturations annuelles effectuées par votre société auprès de ses filiales concernées s'élève au 30 septembre 2019 à 6 674 K€.

Cette convention concerne la refacturation de prestations de services destinées à optimiser les frais et coûts de certaines filiales du Groupe.

## **Convention de gestion centralisée de trésorerie**

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet**

### **Nature et objet :**

Afin d'optimiser la trésorerie des sociétés du groupe, la société MEDIA 6 a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec les filiales suivantes, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012 :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	SCI MEDIASIXTE	MEDIA 6 ROMANIA
MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)	MEDIACOLOR SPAIN	SCI LA HOTTE IMMOBILIERE
MEDIA 6 AGENCEMENT	MEDIA 6 ASIA	MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd	MEDIASIXTE METAL
(ex- MEDIA 6 INSTALLATION)	DDF INTERNATIONAL Ltd	MEDIASIXTE BOIS
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	(ex-ARTIUM PRODUCTION Ltd)	ATELIERS NORMAND
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	SCI QUAI DE SEINE	

La convention prévoit les dispositions suivantes :

- La filiale peut être amenée à prêter des sommes à MEDIA 6 ou à en recevoir d'elle en fonction des besoins de trésorerie des sociétés concernées,
- Les sommes prêtées portent intérêt à un taux conforme aux conditions du marché, afin que la société prêteuse ne puisse être lésée.

En outre, afin de limiter les opérations administratives de virement de compte à compte, le conseil d'administration de votre société a autorisé la fusion des soldes bancaires en valeur des comptes bancaires ouverts auprès de la même banque. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le taux d'intérêt moyen retenu pour rémunérer les avances de trésorerie ou les prêts consentis entre les filiales et la société mère MEDIA 6 est de 0,30%, ce qui a généré un produit net d'intérêt de 12 K€ pour votre société.

Cette convention est destinée à optimiser l'utilisation de la trésorerie du Groupe.

## **Convention d'intégration fiscale**

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet**

### **Nature et objet :**

La société MEDIA 6 a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre, les sociétés détenues directement ou indirectement au moins à 95% par MEDIA 6 ont conclu une convention d'intégration fiscale avec leur maison mère.

Conclue lors du conseil d'administration du 28 mars 2012, la convention prévoit les principales dispositions suivantes :

- Les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration,
- La société mère appréhende les économies ou les suppléments d'impôt induits par le régime de l'intégration,
- La société mère supporte tous les surcoûts éventuels liés à la sortie d'une filiale du périmètre d'intégration.

Les filiales intégrées au 30 septembre 2019 sont les suivantes :

MEDIA 6 SA	MEDIA 6 360 (ex-MEDIA 6 DESIGN)	MEDIASIXTE
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	MEDIASIXTE BOIS
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	LA HOTTE IMMOBILIERE	MEDIASIXTE METAL
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 AGENCEMENT	

La société MEDIA 6 SA a enregistré au titre de l'exercice 2019 une charge de 294 K€. Cette convention a été conclue afin de simplifier la gestion fiscale du Groupe.

### **Cautions données par la société MEDIA 6**

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet**

#### **Nature et objet :**

Dans le cadre de son développement commercial en Amérique du Nord, la société MEDIA 6 s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2019 pouvant être portés après accord préalable de votre société jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 69 K€ le cas échéant.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale ATELIERS NORMAND, le conseil d'administration de la Société MEDIA 6 SA du 11 février 2016 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société en faveur de la société ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire, en substitution de la caution délivrée par HSBC France en faveur de cette société. Cette caution s'élevait à la somme maximum de 2 471 000 € et s'est éteinte au 30/09/2019.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration de la société MEDIA 6 SA du 12 mai 2016 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de la société ATELIERS NORMAND, titulaire de deux commandes de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics, dans le cadre de la construction du navire B34 signée le 23 novembre 2015 avec la société STX pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée. Le montant de cette caution s'élève à la somme maximum de 50 000 € et l'engagement sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 4 juillet 2017 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société STX, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire J34, dont le montant s'élèverait à 3 715 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 4 juillet 2017 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire J34, signée le 7 juin 2017 avec la société STX pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 90 000 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 25 octobre 2017 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société STX, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire F34, dont le montant s'élèverait à 2 322 000 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 25 octobre 2017 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire F34, signée le 4 février 2016 avec la société STX pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 126 722 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 1er juin 2018 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société STX, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire G34, dont le montant s'élèverait à 2 325 877 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, le Conseil d'Administration en sa séance du 1er juin 2018 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire G34, signée le 10 octobre 2017 avec la société STX pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 232 588 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS.

## **Conventions de prestations de services avec la société VASCO**

**Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et Monsieur Laurent Vasseur**

### **Nature et objet :**

Une convention de prestations de services et une convention d'animation des sociétés du Groupe Media 6 a été conclue avec la société VASCO, dont Messieurs Bernard Vasseur et Laurent Vasseur sont associés et co-gérants. Cette prestation est assurée par Monsieur Bernard Vasseur et les co-gérants de la société VASCO.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2019 s'est élevée à 415 K€.

Le Conseil d'Administration de la société Media 6 SA du 6 octobre 2017 a approuvé cette convention.

Cette convention est jugée pertinente au regard de la qualité des prestations fournies et a été signée dans l'intérêt de la société et de ses filiales.

Argenteuil et Neuilly-Sur-Seine, le 29 janvier 2020

Les commissaires aux comptes,

**GRANT THORNTON**

*Membre français de Grant Thornton International*

**Mme Solange Aïche**

Associée

**EFICO**

**M. Michel Stallivieri**

Associé

# Renseignement concernant la Société et son capital

## Dénomination: MEDIA 6

Siège social : 33, avenue du Bois de la Pie - 93290 Tremblay-en-France

## Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par les articles L. 225-1 à L. 225-257, articles L à L. 242-30, articles D. 58 à D. 201 du Code de Commerce.

## Durée

La durée de la société est fixée à 60 ans à compter du 30 janvier 1978 sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée

## Objet social

La société a pour objet :

- la conception, la réalisation, la commercialisation, la pose de tous produits de publicité sur le lieu de vente, de tous produits industriels à destination d'entreprises industrielles et commerciales, et toutes activités relatives à la communication sur point de vente,
- l'animation, la gestion de toutes sociétés intervenant dans ces domaines, ou dont l'activité est de nature à favoriser le développement des activités ci-dessus,
- le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

## Numéro de R.C.S.

RCS : 311 833 693 BOBIGNY

Code APE : 6420 Z

## Exercice social

L'exercice social commence le 1er octobre et se termine le 30 septembre.

## Répartition statutaire des bénéfices

Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale : ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il y a, est distribué aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition : en ce cas, la résolution indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice et décidant la mise en distribution d'un dividende, a la faculté d'accorder aux actionnaires une option pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende entre le paiement du dividende ou des acomptes, en numéraire ou en action(s) de la société, voire en titres détenus en portefeuille, le tout dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

## Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Trente jours au moins avant la date prévue pour la réunion de toute assemblée d'actionnaires, un avis de réunion est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO »). Préalablement à cette publication, une copie de l'avis de réunion doit être adressé à l'AMF avec l'indication de la date prévue de parution au BALO. Quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, un avis de convocation est inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi que dans le BALO, avec avis préalable à l'AMF. Toutefois, si les actions sont nominatives, les deux dernières insertions prévues peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales. Le droit de participer aux assemblées est subordonné, soit à l'inscription en compte de l'actionnaire, pour les titres nominatifs, soit au dépôt, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, du certificat délivré par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, pour les titres au porteur.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les extraits ou copies des délibérations sont valablement certifiés et délivrés par le Président ou le Secrétaire de l'Assemblée.

Les Assemblées Générale Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

## Clauses statutaires particulières

### Droit de vote double

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

### Titres au porteur identifiables

Conformément aux dispositions de l'article 228-2 du Code de Commerce, la société est en droit de demander à tout moment contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution selon le cas et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### Seuils statutaires

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions supérieur à 3% du capital social, est tenue d'en informer la société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil.

L'obligation porte sur la détention de chaque fraction de 3% du capital. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. La même obligation déclarative s'applique lorsque la participation au capital ou la détention en droits de vote devient inférieur au seuil de 3%.

En cas de non respect de l'obligation d'information et si la demande en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

### Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2018, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, a adopté une résolution visant à autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions MEDIA 6. Le prix maximum d'achat a été fixé à 15 € et le prix minimum de revente a été fixé à 10 €, le nombre maximum de titres a été fixé à 10% du capital social, sans excéder toutes autres limites réglementaires.

Les achats et reventes d'actions ont été autorisées en vue de la régularisation du cours des actions de la société, de la remise

d'actions en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, pour la mise en œuvre de programmes d'achats d'actions destinés aux salariés de la société ou de ses filiales ou d'attribution d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société.

## Renseignements concernant le capital

### Capital social au 30 septembre 2019

Le capital social est de 9 760 000 € divisé en 3 050 000 actions de 3,2 € de nominal entièrement libérées.

### Capital autorisé non émis

Néant.

### Options d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a attribué, au cours des exercices 2004 et 2005, des plans d'options d'achats d'actions de la société à certains de ses salariés ou mandataires sociaux qui sont également mandataires sociaux dans d'autres filiales du Groupe.

Ces décisions sont conformes aux autorisations qui lui ont été accordées à cet effet par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2002 et celle du 29 août 2005. Ces autorisations sont par ailleurs conformes à la faculté qui en était par ailleurs ouverte au sein des finalités d'utilisation prévues par les programmes de rachats d'actions de MEDIA 6 SA, supervisés par l'AMF, en vigueur au moment de l'attribution.

### Autres titres donnant accès au capital

Néant.

### Répartition du capital et des droits de vote

À la date du 30 novembre 2019 la répartition du capital entre les principaux actionnaires se présentait de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	% du capital	Nombres de titres	Droits de vote	% droits de vote
<b>Actionnariat majoritaire</b>					
SARL VASCO	1	60,91%	1 857 828	3 600 428	68,14%
Famille Vasseur	6	18,38%	560 629	1 120 830	21,21%
<b>Sous-total famille VASSEUR</b>	<b>7</b>	<b>79,29%</b>	<b>2 418 457</b>	<b>4 721 258</b>	<b>89,36%</b>
<b>MEDIA 6 SA auto-détention</b>	<b>Neutralisé</b>	<b>5,17%</b>	<b>157 719</b>	<b>Neutralisé</b>	<b>Néant</b>
<b>Actionnariat public significatif :</b>					
NOV 1	1	2,84%	86 655	86 655	1,64%
Famille VEZZI	1	0,66%	20 000	40 000	0,76%
<b>Sous-total actionnariat majoritaire et public significatif</b>	<b>9</b>	<b>87,96%</b>	<b>2 682 831</b>	<b>4 847 913</b>	<b>91,75%</b>
Autre actionnariat public	300	12,04%	367 169	435 678	8,25%
<b>Sous-total actionnariat public</b>	<b>300</b>	<b>15,54%</b>	<b>473 824</b>	<b>562 333</b>	<b>10,64%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>309</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 050 000</b>	<b>5 283 591</b>	<b>100,00%</b>

### Société de Bourse

Le code valeur de l'action MEDIA 6 sur le Compartiment C d'Euronext Paris : ISIN FR 00000 64404.

La société de Bourse en charge du suivi de l'action MEDIA 6 :

TSAF (Tradition Securities And Futures)

253, boulevard Péreire - 75852 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 56 43 70 20 - Fax : 01 55 37 91 99

# Projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale du 27 mars 2020

## Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels de la société MEDIA 6 SA, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2019, quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux comptes.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 font apparaître un bénéfice net comptable de 2 214 206 €, décide de l'affecter :

- A une distribution de dividende à concurrence de 732 000 €
- Le solde étant affecté au compte Report à nouveau 1 482 206 €

Cette distribution correspond à un dividende net par action de 0,24 €.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants, par action, ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

	<b>Dividende</b>	
2014/2016	0,22 €	pour 3 300 000 actions
2015/2017	0,24 €	pour 3 300 000 actions
2016/2018	0,24 €	pour 3 050 000 actions

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

## Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 arrêtés au 30 septembre 2019, du rapport du Conseil d'Administration s'y rapportant et du rapport des Commissaires aux comptes, sur lesdits comptes, approuve les comptes consolidés.

## Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2019 par le vote de la 5ème résolution, autorisant le rachat par la société de ses propres actions
- autorise le Conseil d'Administration, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et aux dispositions du règlement CE n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter des actions de la société dans la limite de 10% du capital social existant au jour de la présente Assemblée, soit 305 000 actions, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas

l'amener à détenir, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société, plus de 10% de son capital social.

■ décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous les moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera et que les actions éventuellement acquises pourront être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

■ décide que le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à 15,00 € (quinze euros), sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

L'investissement maximal correspondant à ce programme sur la base d'un prix d'achat de 15,00 € et portant au plus sur 305 000 actions ne peut excéder 4 575 000 € et ne saurait en tout état de cause être supérieur au montant des réserves libres de la société à la clôture des comptes sociaux au 30 septembre 2019, soit 27 958 710 €, après affectation du résultat de l'exercice.

■ décide que cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la société est conférée aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1er octobre 2008 de l'Autorité des Marchés Financiers modifiée par la décision en date du 21 mars 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers.

■ décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat ;
- conclure et signer, en cas de besoin, un contrat de liquidité ;
- passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire, et ;
- déléguer les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

■ Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

■ autorise, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, l'annulation des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en bourse faisant l'objet de la 5ème résolution soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2019,

■ confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour procéder à la réduction de capital par annulation des actions dans la limite de 10% du capital et par périodes de 24 mois, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 2 ans à compter du jour de la présente Assemblée.

## Septième résolution

L'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce et, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

■ autorise le Conseil d'Administration à déterminer l'identité de salarié(s) de la société, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aura défini, qui pourront bénéficier d'une attribution à titre gratuit d'action existantes de la société,

■ autorise le Conseil d'Administration, à attribuer gratuitement, dans la limite de 10% du capital social, à ce(s) salarié(s) de la société des actions, acquises dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en bourse faisant l'objet de la 5ème résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 29 mars 2019.

■ décide que l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la société est consentie pour une durée maximale de 38 mois à compter de ce jour,

■ décide que :

- l'attribution gratuite des actions à leur(s) bénéficiaire(s) ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée minimale est fixée à un an. Pendant cette période, le(s) bénéficiaire(s) ne seront pas titulaire(s) des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles.
- à l'expiration de cette période d'acquisition d'un an, les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais demeureront incessibles et devront être conservées par ce(s) dernier(s) durant une période minimum d'un an, durée au terme de laquelle elles seront librement cessibles.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre ces autorisations et décisions, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

■ fixer les conditions et critères d'attribution que devront remplir le(s) bénéficiaire(s) d'actions gratuites ;

■ déterminer, en application de ces conditions et critères, l'identité de(s) bénéficiaire(s) de l'attribution gratuite d'actions de la société ;

■ décider, en conséquence du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;

■ procéder aux formalités consécutives et de façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de ces opérations de rachat et d'attribution gratuite, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

## Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 « Objet » des statuts de la société qui sera désormais rédigé comme suit :

« La Société a pour objet, tant en France qu'à l'Étranger :

- la conception, la fabrication, la commercialisation, la pose de tous produits de publicité sur le lieu de vente, de tous produits industriels à destination d'entreprises industrielles et commerciales, et toutes activités relatives à la communication sur point de vente,

- toutes études et prestations de services, de conseil et d'assistance commerciales, techniques, financières, administratives ou autres, au profit de toutes sociétés intervenant dans ces domaines, ou dont l'activité est de nature à favoriser le développement des activités ci-dessus,

- l'acquisition de toutes sociétés industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières,

- le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ».

## Neuvième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'Administrateurs de Madame Marie Bernadette VASSEUR, Monsieur Laurent VASSEUR et Monsieur Laurent FRAYSSINET arrivés à échéance.

Ces mandats seront valables pour une durée de 6 (six) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2025.

## Dixième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de nommer les cabinets Efico, 66 rue Henri Vasseur, 95100 Argenteuil et Grant Thornton, 29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine en tant que commissaires aux comptes titulaires, les mandats des précédents titulaires étant arrivés à échéance. La durée de ces nouveaux mandats est de 6 (six) ans. Leur échéance coïncidera avec la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2025.

## Onzième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de nommer les cabinets M. Eric LEBEGUE, 12 rue de Ponthieu, 75008 Paris et l'Institut de Gestion et d'expertise comptable (IGEC), 3 rue Léon Jost, 75017 Paris en tant que commissaires aux comptes suppléants, les mandats des précédents suppléants étant arrivés à échéance. La durée de ces nouveaux mandats est de 6 (six) ans. Leur échéance coïncidera avec la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2025.

## Douzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Bernard VASSEUR, Président du Conseil d'Administration, à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions qui précèdent, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY, et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, y compris substituer.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal à l'effet de remplir toutes les formalités de droit.

---

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **25 mars 2020 à zéro heure**, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation doit être également délivrée par son intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- 3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com) en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com) en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales **14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit **le 25 mars 2020 à zéro heure**, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société **MEDIA 6** ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez **CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** - au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour motivées ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues aux articles L. 225-105, R. 225-71 et R. 225-73 du Code de commerce, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de Commerce susvisé.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolution présentées par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration

# Responsable du rapport et responsables du contrôle des comptes

## Responsable du rapport

Monsieur Bernard VASSEUR  
Président-Directeur Général

## Attestation du responsable du rapport

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport financier annuel ci-après présente un tableau fidèle des événements survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi que des principales perspectives pour l'exercice à venir.

Bernard VASSEUR  
Président-Directeur Général

## Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International  
29, rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine  
Représenté par Madame Solange AÏACHE, Associée  
Mandat attribué le 28 mars 2014 et expirant lors de l'AGO en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019.  
EFICO

66, rue Henri Vasseur - 95100 Argenteuil  
Représenté par Monsieur Michel STALLIVIERI, Associé  
Mandat attribué le 28 mars 2014 et expirant lors de l'AGO en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019.

### Commissaires aux comptes suppléants

IGEC (Institut de Gestion et d'Expertise Comptable)  
3, rue Léon-Jost - 75017 Paris

Mandat attribué le 28 mars 2014 et expirant lors de l'AGO en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019.  
Cabinet FIDUS

12, rue de Ponthieu - 75008 Paris  
Mandat attribué le 28 mars 2014 et expirant lors de l'AGO en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2019.

### Politique d'information

#### Responsable de l'Information financière

Monsieur Jean-François FOZZANI  
Téléphone : 01 78 78 32 71 - Fax : 01 78 78 31 57

# Composition du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

## Conseil d'Administration

Bernard VASSEUR	Président-Directeur Général
Laurent FRAYSSINET	Administrateur
Marie-Bernadette VASSEUR	Administrateur
Laurent VASSEUR	Administrateur

## Comité de Direction

Bernard VASSEUR	Président-Directeur Général
Laurent FRAYSSINET	Directeur Général Délégué
Jean-François FOZZANI	Directeur Administratif et Financier

## Lieu de consultation des documents

L'ensemble des documents relatifs à la société est consultable conformément à la réglementation en vigueur au siège social de la société :

## MEDIA 6 SA

33, avenue du Bois de la Pie - 93290 Tremblay-en-France  
Téléphone : 01 78 78 31 51 - Fax : 01 78 78 31 52

